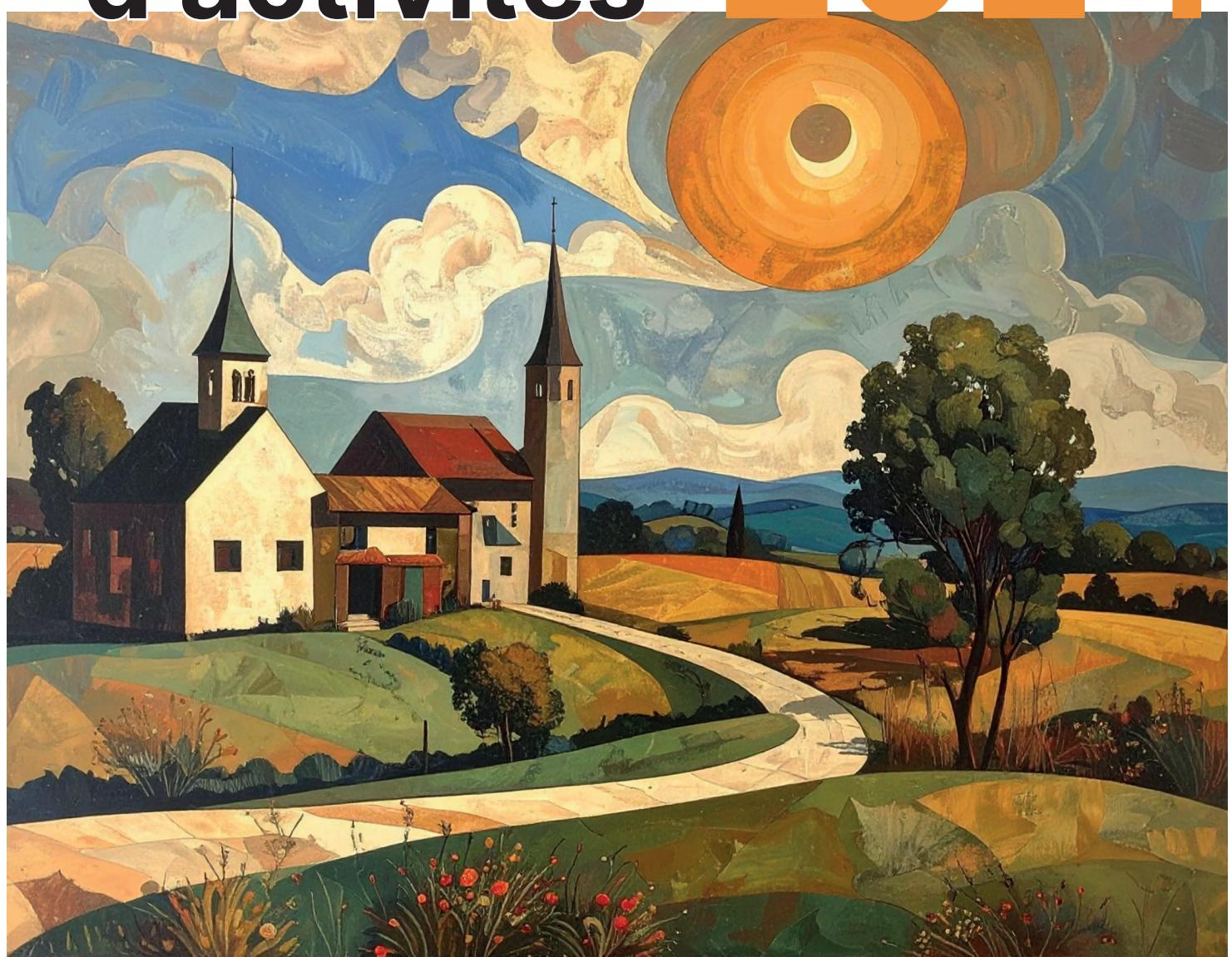


Yvetot Normandie

Rapport d'activités 2024





Édito

L'année 2024 a une nouvelle fois démontré la capacité de notre institution à conjuguer ambition et proximité. Dans un contexte économique, environnemental et social exigeant, Yvetot Normandie a poursuivi son engagement au service de ses habitants, de ses communes membres et de ses partenaires.

Ce rapport d'activités illustre la vitalité d'un territoire en mouvement : une intercommunalité qui investit, qui innove et qui agit pour renforcer la cohésion et préparer l'avenir.

Qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la culture, des mobilités ou du service public, chaque action entreprise a pour fil conducteur une même exigence : améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité du cœur du Pays de Caux, au plus proche des habitants et des leurs préoccupations.

Les projets portés en 2024 spécifiquement – qu'ils concernent la rénovation énergétique, la politique alimentaire durable, la préservation de la biodiversité, l'accompagnement des entreprises ou encore la modernisation du service public – traduisent la volonté d'agir concrètement, avec méthode et détermination. Ils sont le fruit d'un travail collectif : celui des élus, des agents communautaires, des maires, des partenaires institutionnels et des acteurs locaux qui, ensemble, font vivre notre territoire.

Notre communauté avance avec la conviction que les défis d'aujourd'hui sont les opportunités de demain.

C'est dans cette perspective que nous continuerons, en 2025 et au-delà, à bâtir un modèle de développement équilibré, solidaire et responsable, où chaque commune, chaque habitant et chaque acteur économique trouve sa place.

Parce qu'Yvetot Normandie, c'est avant tout une communauté d'énergie et de volonté, tournée vers l'avenir.

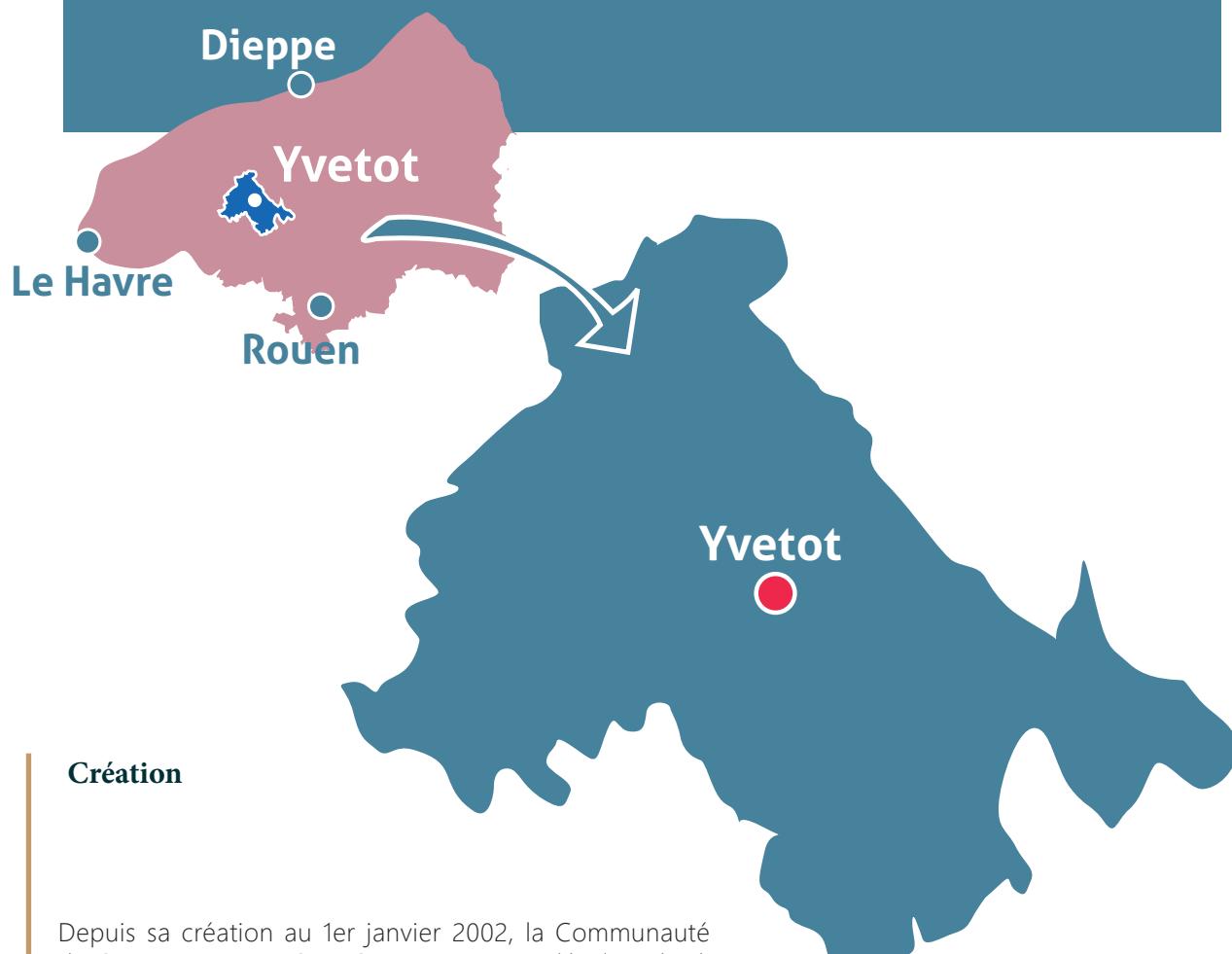
Ce rapport d'activités 2024 témoigne d'une année dense, marquée par la continuité de l'action publique engagée sous la présidence de Gérard CHARASSIER et par la mobilisation de l'ensemble des élus, des agents et des partenaires du territoire.

Didier TERRIER
Président d'Yvetot Normandie

Sommaire

L'institution

L'institution



Depuis sa création au 1er janvier 2002, la Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE s'est développée, à travers la prise de nouvelles compétences, s'est agrandie en accueillant de nouvelles communes, et continue d'initier de nombreux projets pour ses habitants et ses entreprises.

Le service public est au centre de notre action, avec pour seul objectif celui de rendre notre territoire attractif où il fait bon vivre, au regard de ses atouts patrimoniaux et des acteurs dynamiques qui le composent.



Allouville-Bellefosse

Maire : Didier Terrier



Les Hauts-de-Caux

Maire : Gérard Legay



Auzebosc

Maire : Dominique Macé



Baons-le-comte

Maire : Catherine MAILLOT



Bois-Himont

Maire : Louis Eudier



Carville-la-Folletière

Maire : Jean-Louis LUC



Croix-Mare

Maire : Eric CARPENTIER



Ecalles-Alix

Maire : Daniel DELAFENETRE



Écretteville-lès-Baons

Maire : Eric RENÉE



Hautot-le-Vatois

Maire : Claude BELLIN



Hautot-Saint-Sulpice

Maire : Vincent LEMETTAIS



Mesnil-Panneville

[Maire : Alain LOPEZ](#)



Rocquefort

[Maire : Pascal LEBORGNE](#)



Saint-Martin-de-l'If

[Maire : Sylvain GARAND](#)



Saint-Clair-sur-les-Monts

[Maire : Mario DEMAZIÈRES](#)



Sainte-Marie-des-Champs

[Maire : Odile DECHAMPS](#)



Touffreville-la-Corbeline

[Maire : Gilles COTTEY](#)



Valliquerville

[Maire : Jacques CAHARD](#)



Yvetot

[Maire : Francis ALABERT](#)

Les instances décisionnelles

LA GOUVERNANCE

Gérard CHARASSIER
Président



Jacques CAHARD
1^{er} Vice-président



*Développement
économique,
emploi,
formation et
orientation*

Sylvain GARAND
2^{ème} Vice-président



*Transition
écologique
et
énergétique*

Didier TERRIER
3^{ème} Vice-président



*Promotion et
attractivité
du territoire*

Virginie BLANDIN
4^{ème} Vice-président



Rudologie

Éric RENÉE
5^{ème} Vice-président



*Aménagement du
territoire*

Dominique MACE
6^{ème} Vice-président



Culture

Claude BELLIN
7^{ème} Vice-président



*Communication,
relations avec les usagers
et les communes,
et développement social.*

Françoise DENIAU
8^{ème} Vice-président

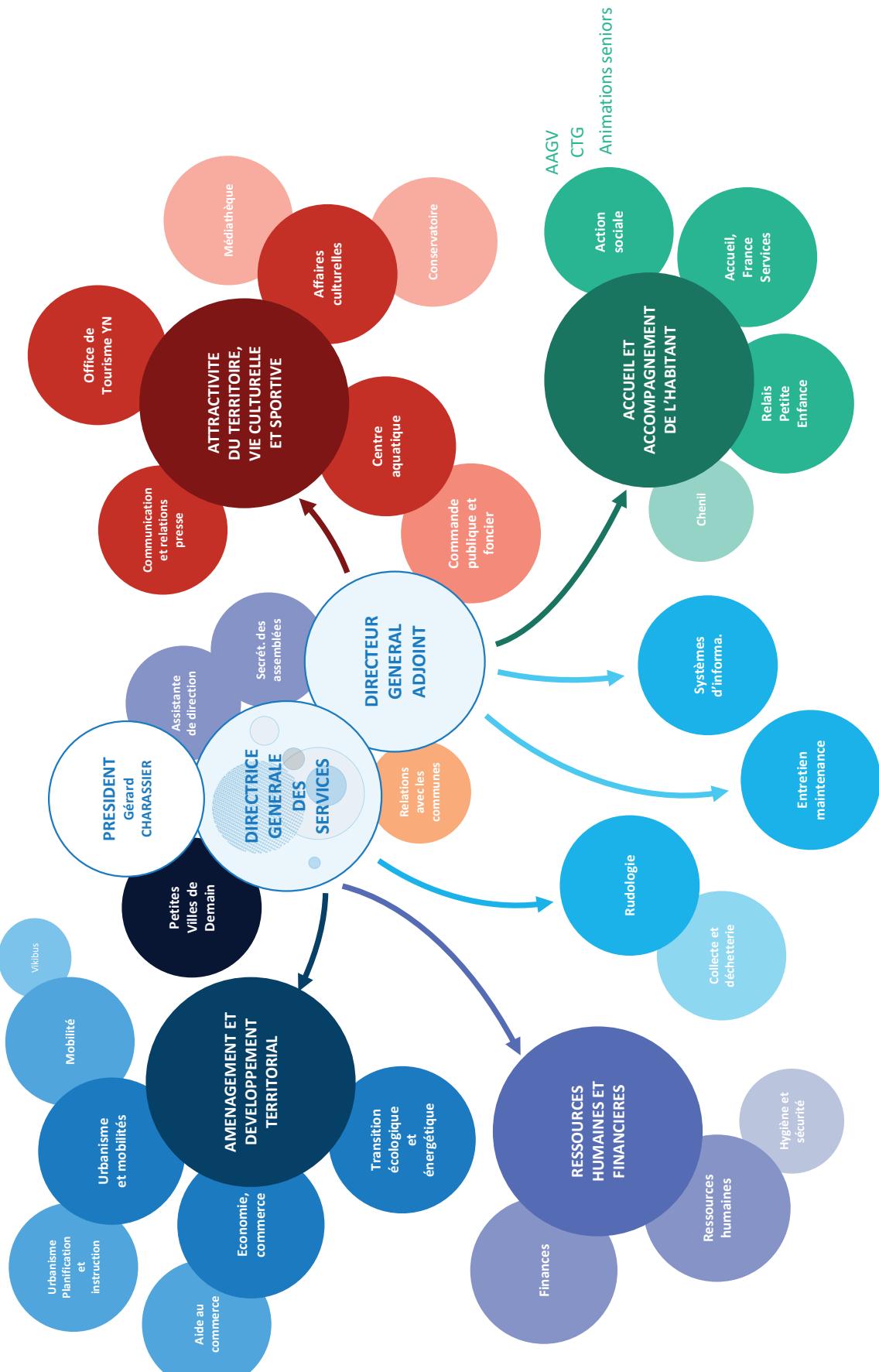


*Finances, fiscalité
et
délégation
de service public.*

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	Mme Stéphanie ETIENNE	Titulaire
ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	M. Didier TERRIER	Titulaire - Maire
AUZEBOSC	Mme Martine LEBORGNE	Titulaire
AUZEBOSC	M. Dominique MACÉ	Titulaire - Maire
BAONS-LE-COMTE	Mme Catherine MAILLOT	Titulaire - Maire
BOIS-HIMONT	M. Louis EUDIER	Titulaire - Maire
CARVILLE-LA-FOLLETIERE	M. Jean-Louis LUC	Titulaire - Maire
CROIX-MARE	M. Eric CARPENTIER	Titulaire - Maire
CROIX-MARE	M. Céline DAMBRY	Titulaire
ECALLES-ALIX	M. Daniel DELAFENETRE	Titulaire - Maire
ECRETTEVILLE-LES-BAONS	M. Éric RENÉE	Titulaire - Maire
HAUTOT-LE-VATOIS	M. Claude BELLIN	Titulaire - Maire
HAUTOT-SAINT-SULPICE	M. Vincent LEMETTAIS	Titulaire - Maire
LES-HAUTS-DE-CAUX	Mme Régine HAUZAY	Titulaire
LES-HAUTS-DE-CAUX	M. Gérard LEGAY	Titulaire - Maire
MESNIL-PANNEVILLE	M. Alain LOPEZ	Titulaire - Maire
ROCQUEFORT	M. Pascal LEBORGNE	Titulaire - Maire
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	M. Mario DEMAZIERES	Titulaire - Maire
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	Mme Odile DÉCHAMPS	Titulaire - Maire
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	M. Michael DODELIN	Titulaire
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	Mme Catherine DUSCHESNE	Titulaire
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	M. Jean-Marc DOUCET	Titulaire
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	M. Sylvain GARAND	Titulaire - Maire
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	Mme Sandrine NORDET	Titulaire
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	M. Gilles COTTEY	Titulaire - Maire
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	Mme Josiane GILLE	Titulaire
VALLIQUERVILLE	Mme Natacha BLY	Titulaire
VALLIQUERVILLE	M. Jacques CAHARD	Titulaire - Maire
YVETOT	M. Christophe ADE	Titulaire
YVETOT	M. Laurent BENARD	Titulaire
YVETOT	Mme Virginie BLANDIN	Titulaire
YVETOT	M. Francis ALABERT	Titulaire - Maire
YVETOT	M. Gérard CHARASSIER	Titulaire
YVETOT	Mme Françoise DENIAU	Titulaire
YVETOT	Mme Françoise BLONDEL	Titulaire
YVETOT	Mme Marie-Claude HERANVAL	Titulaire
YVETOT	Mme Denise HEUDRON	Titulaire
YVETOT	M. Jean-François LE PERF	Titulaire
YVETOT	M. Florian LEMAIRE	Titulaire
YVETOT	M. Alain BREYSACHER	Titulaire
YVETOT	Mme Lorena TUNA	Titulaire
YVETOT	M. Michel DUSSAUX	Titulaire
YVETOT	M. Arnaud MOUILLARD	Titulaire
YVETOT	M. Thierry SOUDAIS	Titulaire
YVETOT	Mme Hélène SOULIER	Titulaire
YVETOT	Mme Dominique TALADUN-CHAUVEL	Titulaire

L'organisation administrative



Chiffres clés 2024

Les agents

103 agents

au 31 décembre 2024

	Administration Générale (dont urbanisme)	Conservatoire de musique	Médiathèque	Office de tourisme	Gestion des déchets
Au 31/12/2021	31	23	14	4	22
Au 31/12/2022	36	23	14	4	22
Au 31/12/2023	37	23	14	4	22
Au 31/12/2024	39	24	14	4	22

Accueil de stagiaires

78 demandes de stage traitées, 6 stagiaires accueillis au sein des services et répartis comme suit :

- ▶ Communication : 1
- ▶ Urbanisme : 1
- ▶ Médiathèque : 2
- ▶ Conservatoire : 1
- ▶ Déchets ménagers : 1



Arrêts maladie

2023 = 47 agents ont été placés en congé maladie sur 100 présents au 31/12/2023

- 1 congé de longue durée enregistré en 2023
- 115 arrêts de maladie ordinaire traités et représentant un total de 1 421 jours d'absence pour maladie sur l'année 2023

2024 = 41 agents ont été placés en congé maladie sur 103 présents au 31/12/2024

- 1 congé de longue durée enregistré en 2024
- 91 arrêts de maladie ordinaire traités et représentant un total de 1 261 jours d'absence pour maladie sur l'année 2024

Accidents de service

2023 = 16 accidents dont 7 sans suite. Au total 124 jours d'arrêt de travail, dont 100 jours pour un seul et même service.

2024 = 4 accidents dont 3 sans suite. Au total 104 jours d'arrêt de travail, pour un seul et même service.

Dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel gérées par le service RH se sont élevées à 4 707 254.95 € contre 4 440 736.27 € en 2023, représentant une augmentation globale des dépenses de 6.00 %.

Service	2024 en €	variation 2023-2024 en %
Administration	1 529 153,77	+ 13.34 %
Mise à dispo personnel Ville d'Yvetot - Vikibus	0	- 100 %
Ordures Ménagères	1 081 05,57	+ 1.86 %
Urbanisme	235 624,36	+ 9.10 %
Conservatoire	906 881,95	+ 2.44 %
Médiathèque	623 426,34	+ 3.81 %
Office de Tourisme	176 009,33	+ 14.02 %
RPE	155 107,63	+ 14.21 %
TOTAL	4 707 254,95 €	+ 6 %

Le budget

Les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes Yvetot Normandie sont retracées dans 8 budgets comprenant le budget principal et 7 budgets annexes ayant pour vocation de retracer les opérations comptables d'activités spécifiques :

- Un budget dédié au service des ordures ménagères,
- Un budget dédié au transport,
- Un budget dédié à la régie de l'office de tourisme,
- Un budget dédié à la gestion des hôtels d'entreprises,
- 3 budgets dédiés à l'aménagement de zones d'activités, participant au développement économique.

Les comptes administratifs

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Pour 2024, les comptes administratifs s'établissent comme suit :

Budget principal

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	11 656 851,58 €	3 495 541,90 €
DEPENSES	10 009 516,58 €	1 868 178,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 647 335,00 €	1 627 363,88 €
Report de l'exercice antérieur	6 594 022,04 €	-767 758,06 €
Résultat cumulé	8 241 357,04 €	859 605,82 €
Restes à réaliser		
Recettes		92 477,70 €
Dépenses		3 181 427,50 €
Résultat cumulé avec RAR	8 241 357,04 €	-2 229 343,98 €

Budget annexe Ordures ménagères

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	3 527 274,60 €	249 151,50 €
DEPENSES	3 585 925,41 €	410 206,82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-58 650,81 €	-161 055,32 €
Report de l'exercice antérieur	1 240 468,21 €	600 900,57 €
Résultat cumulé	1 181 817,40 €	439 845,25 €
Restes à réaliser		
Recettes		48 535,76 €
Dépenses		
Résultat cumulé avec RAR	1 181 817,40 €	391 309,49 €

Budget annexe Transports

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	852 548,11 €	9 046,43 €
DEPENSES	512 911,67 €	14 646,20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	339 636,44 €	-5 599,77 €
Report de l'exercice antérieur	706 121,80 €	351 654,26 €
Résultat cumulé	1 045 758,24 €	346 054,49 €
Restes à réaliser		
Recettes		329 447,46 €
Dépenses		
Résultat cumulé avec RAR	1 045 758,24 €	16 607,03 €

Budget annexe Office de tourisme

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	259 507,50 €	9 589,76 €
DEPENSES	274 536,02 €	4 067,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 028,52 €	5 522,42 €
Report de l'exercice antérieur	63 279,08 €	8 023,62 €
Résultat cumulé	48 250,56 €	13 546,04 €
Restes à réaliser		
Recettes		9 714,61 €
Dépenses		
Résultat cumulé avec RAR	48 250,56 €	3 831,43 €

Budget annexe Hôtel d'entreprises

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	69 297,84 €	37 410,82 €
DEPENSES	46 849,75 €	41 042,81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 448,09 €	-3 631,99 €
Report de l'exercice antérieur	87 458,52 €	1 498,46 €
Résultat cumulé	109 906,61 €	-2 133,53 €
Restes à réaliser		
Recettes		1 040,32 €
Dépenses		
Résultat cumulé avec RAR	109 906,61 €	-3 173,85 €

Budget annexe Zone d'Activités Croix-Mare

REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	1 566 497,95 €	1 386 884,04 €
DEPENSES	1 386 884,68 €	1 386 884,04 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	179 613,27 €	0,00 €
Report de l'exercice antérieur	486 726,26 €	375 268,96 €
Résultat cumulé	666 339,53 €	375 268,96 €

Budget annexe Zone d'Activités Auzebosc extension

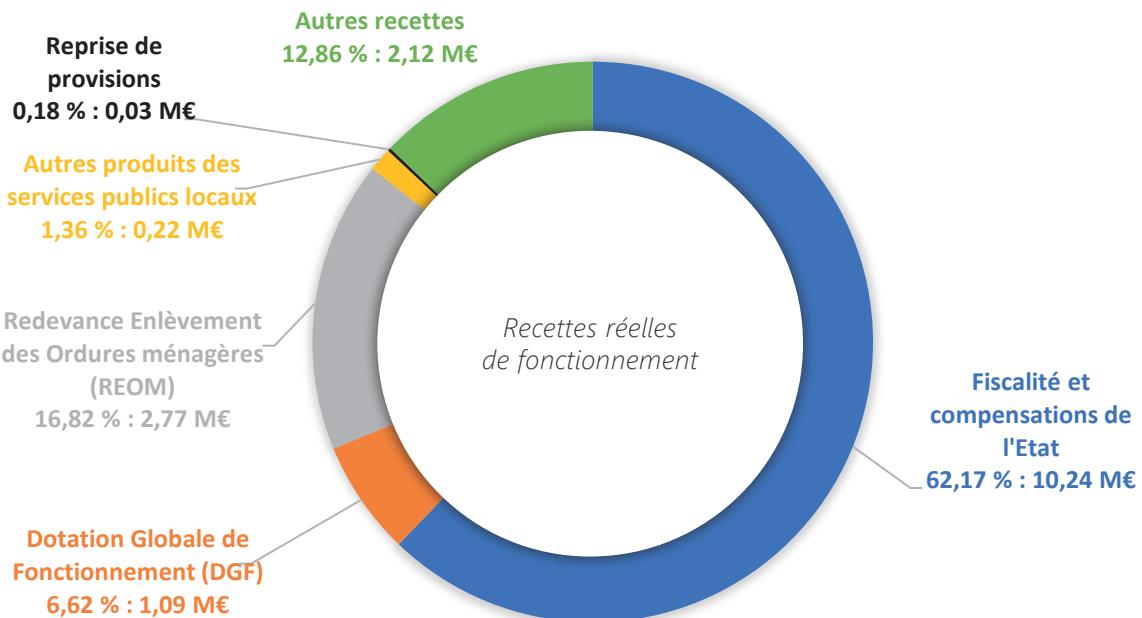
REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	734 907,62 €	325 882,50 €
DEPENSES	734 906,88 €	734 906,88 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,74 €	-409 024,38 €
Report de l'exercice antérieur	3 900,38 €	1 135 117,50 €
Résultat cumulé	3 901,12 €	726 093,12 €

Budget annexe Zone d'Activités Valliquerville extension

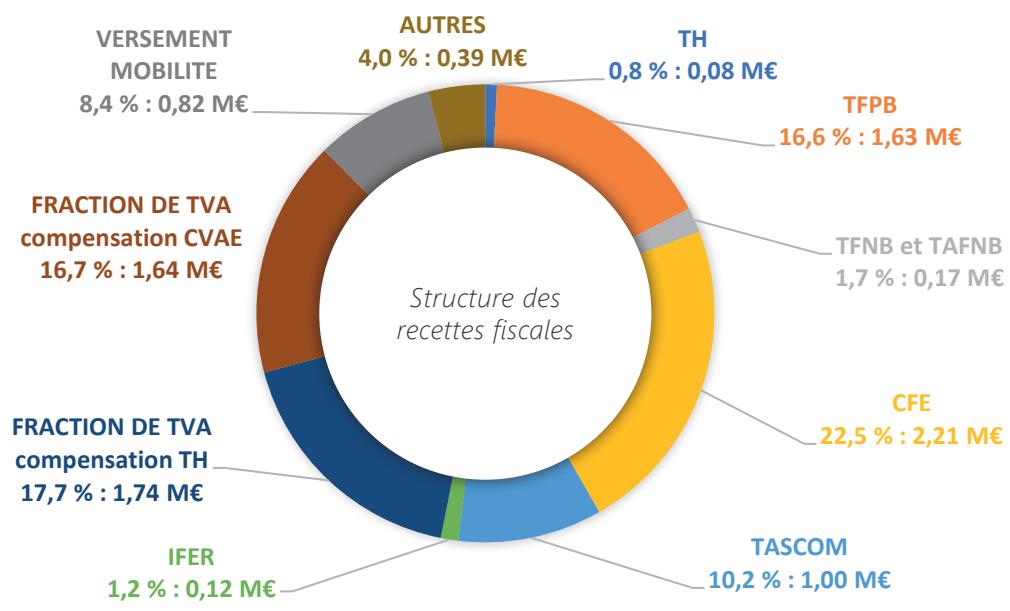
REALISATIONS 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
Report de l'exercice antérieur	0,00 €	500 000,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	500 000,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement

Tous budgets confondus, le montant total des recettes réelles de fonctionnement en 2024 s'est élevé à plus de 16,47 millions d'euros.



La principale ressource de notre collectivité demeure la fiscalité (appelée auprès des entreprises et des ménages du territoire) et les compensations versées par l'Etat en rapport avec les réformes successives de la fiscalité (réforme de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, etc...).



TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB).

CFE : Cotisation foncière des entreprises.

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales.

IFER : L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

TH : Taxe d'Habitation.

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Il faut souligner que les taux d'imposition des ménages de la Communauté de Communes sont stables depuis 2006 et sont fixés comme suit :

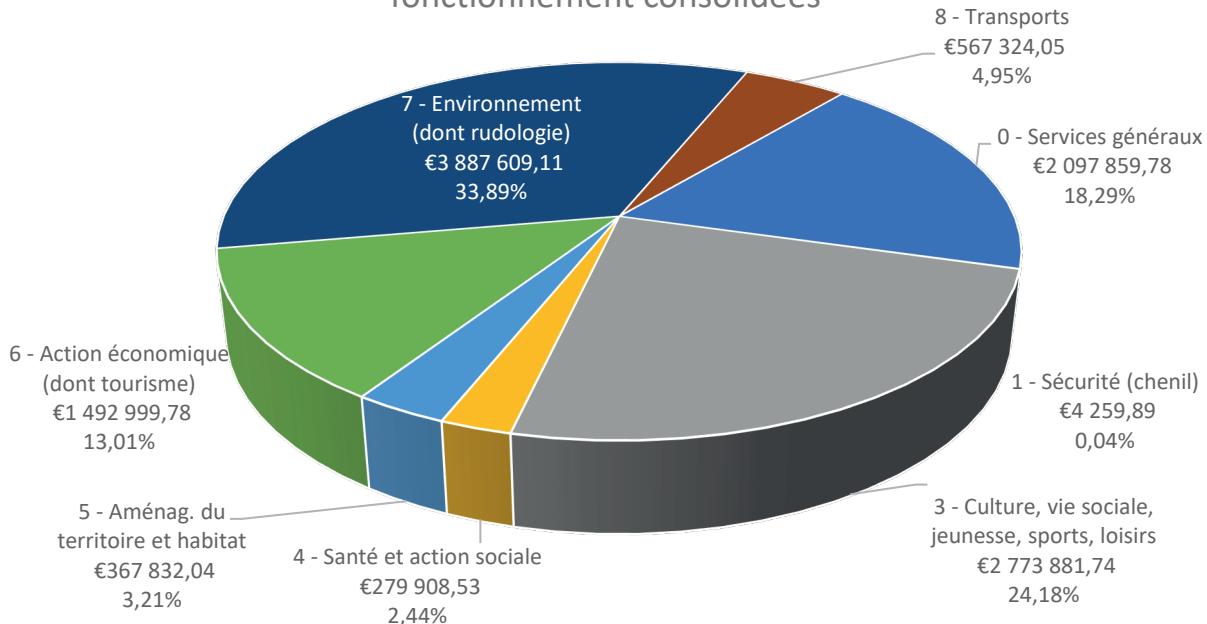
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 7,02 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 6,22 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 9,72 %.

S'agissant des entreprises, après une période de lissage sur 8 ans (de 2015 à 2022 pour atteindre un taux moyen de 22,43 %), le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) a été porté à 23,76 % en 2023 et n'a pas augmenté depuis cette date.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement (hors reversements à l'Etat, aux communes et entre les budgets) se sont établies en 2024 à plus de 11,45 millions d'euros.

Répartition fonctionnelle des dépenses réelles de fonctionnement consolidées

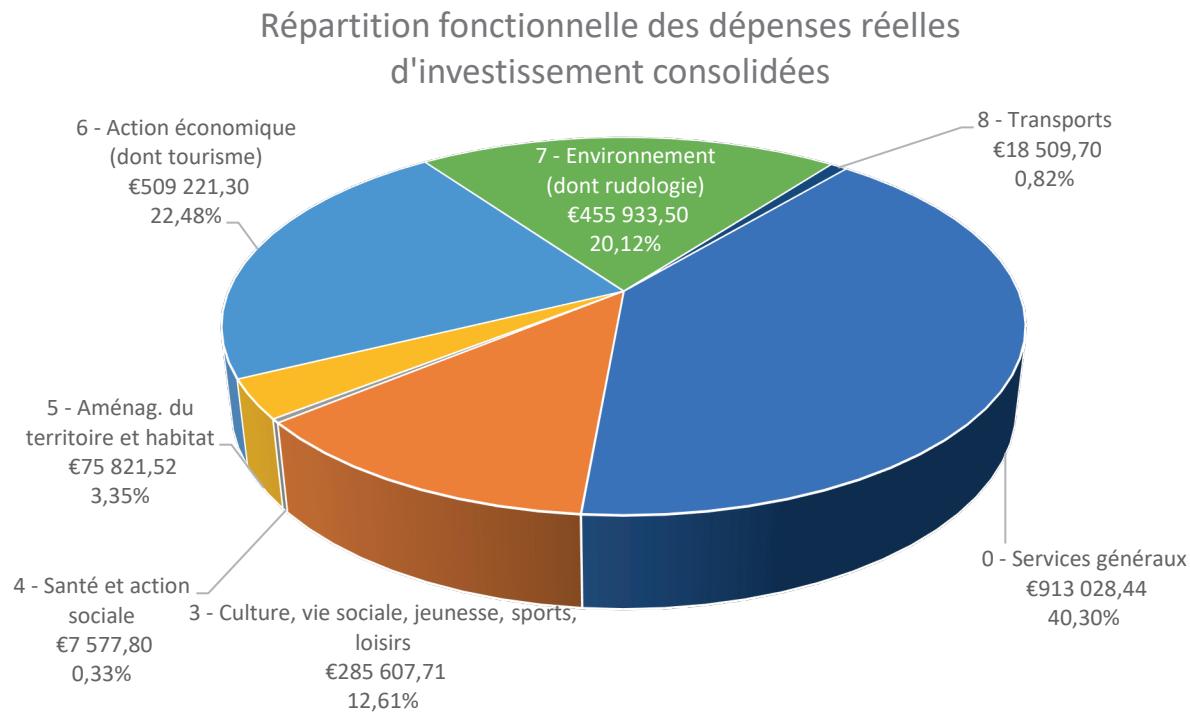


Les principaux domaines d'actions générateurs de dépenses sont, par ordre décroissant :

- L'environnement, comprenant notamment les frais d'exploitation du service ordures ménagères ;
- Les actions culturelles avec le Conservatoire (1,05 millions d'euros, soit après déduction des recettes associées un coût net de 0,88 millions d'euros) et la Médiathèque (0,77 millions d'euros), ainsi que les actions sportives avec le Centre aquatique (0,95 millions d'euros) ;
- Les coûts des services généraux qui comprennent notamment les salaires des services supports (1,09 millions d'euros), les dépenses d'entretien de l'hôtel communautaire et de fonctionnement des services mutualisés (0,41 millions d'euros), la contribution à Seine-Maritime Numérique (0,17 millions d'euros) ou encore les provisions constituées (0,14 millions d'euros).

Les principaux investissements

Tous budgets confondus, les dépenses d'investissement se sont élevées en 2024 à près de 2,3 millions d'euros.



Les dépenses d'investissement des services généraux regroupent notamment :

- le solde des coûts d'acquisition et d'installation des modulaires (0,28 millions d'euros),
- les frais d'études (maître d'œuvre et autres intervenants) en rapport avec la construction de la Maison de l'intercommunalité (0,22 millions d'euros),
- les fonds de concours versés aux communes (0,18 millions d'euros),
- l'achat de matériels informatiques et de téléphonie (0,03 millions d'euros).

Une situation financière très saine

En 2024, l'épargne nette, tous budgets confondus, dégagée par la Communauté de Communes s'établit à 1,87 millions d'euros.

Cet autofinancement permet de financer des investissements nouveaux et de garantir la capacité de la collectivité à rembourser les emprunts contractés.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 1,42 millions d'euros. Le ratio de désendettement de la Communauté de Communes est inférieur à un an. Ce qui signifie que la communauté de communes pourrait rembourser ses emprunts en moins d'un an si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

Le fonds de soutien aux communes

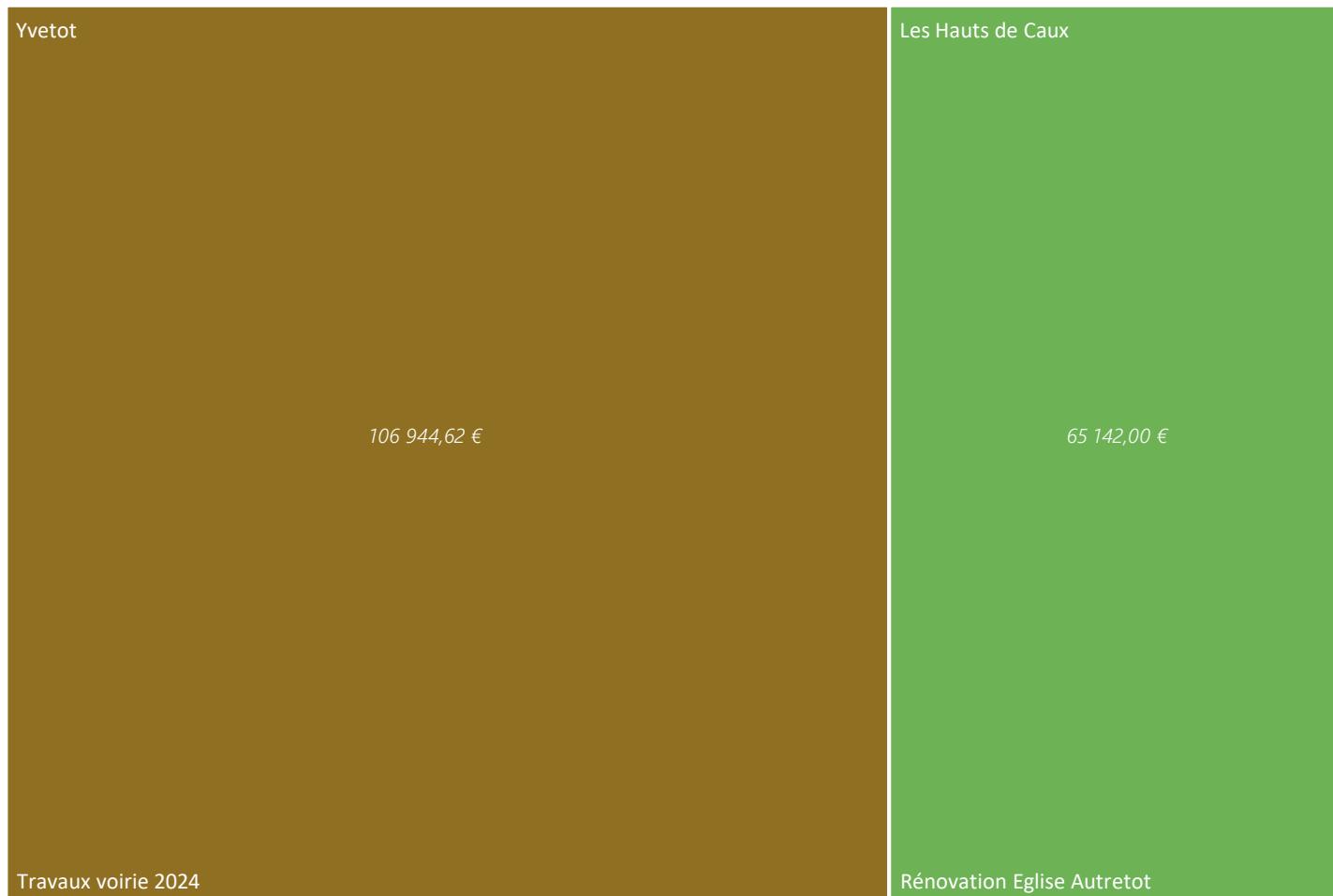
Un fonds de concours est un outil de péréquation financière qui permet à la Communauté de Communes d'intervenir dans un domaine pour lequel elle n'est pas compétente. Il s'apparente à une forme de péréquation financière pour la réalisation d'un équipement. Son versement constitue une dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité et n'est permis qu'entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres sur le fondement de délibérations concordantes adoptées à la majorité simple des assemblées.

Les fonds de concours accordés par la CCYN doivent nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un investissement (opération modifiant la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité) qui, in fine, vise à améliorer le quotidien des administrés de la commune concernée.

Le montant d'un fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la commune, après déduction des autres subventions (Etat, Région, Département, etc...), sans que la participation de la commune ne soit inférieure à 20% du montant total de la dépense toutes taxes comprises.

Le Conseil Communautaire d'Yvetot Normandie a adopté deux règlements déterminant les conditions pour bénéficier de fonds de concours dans le cadre d'une première enveloppe globale dotée de 2,4 M € sur la période 2019-2028 et d'une seconde enveloppe dédiée au soutien du plan vélo intercommunal CYCL'YN dotée de près de 1,3 M € pour la période 2022-2029.

Le Conseil Communautaire a également choisi de déléguer l'attribution de ces fonds de concours au Président après avis des commissions finances ou mobilité.



* Établissement Public de Coopération Intercommunale

Répartition globale de l'enveloppe par commune

	Carville la Folletière	29 136,90 €	Travaux d'aménagement de l'accès à la mairie et du local technique de la salle polyvalente	Auzebosc	13 781,25 €	Travaux voirie	10 877,50 €	Mesnil Panneville	9 105,14 €	
				Reprise de sépultures				Création parking du cimetière		
	11 894,50 €	Aménagement d'une parcelle communale		Hautot Saint Sulpice	9 660,60 €	Valliquerville	11 998,08 €	Touffreville la Corbeline	7 993,21 €	
				Réfection et renforcement rte d'Houdetot				Hautot le vatois	3 832,60 €	
	11 894,50 €	Aménagement d'une parcelle communale		4 324,50 €	Mise en accessibilité du parvis de la mairie	Restauration façade bâtiment rue de l'Eglise		Installation réserve incendie		
								3 493,26 €	Acquisition matériel salle polyvalente	
	11 894,50 €	Aménagement d'une parcelle communale						Baons le comte	6 492,00 €	
								Réfection de voiries		

TOTAL
958 252,54 €

Liste des marchés 2024

Date d'attribution	Type de marché	n° marché	Désignation	Attributaire	Montant HT	Durée
05/01/2024	Services	2024-09-TL	AMO pour l'extension et la réhabilitation du Conservatoire	Société ARCHIPROGRAMME	36 500 €	12 mois
12/01/2024	Services	2023/22/ABD	Actualisation du recensement des présomptions de cavités souterraines	Société EXPLOR-E SARL	45 800 €	6 mois
13/01/2024	Services	2023-02-SH	AMO pour la révision des contrats d'assurances de la CCYN	Société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES	3 980 €	58 mois
28/03/2024	Travaux	2024-07-SH	Lot 1 : Travaux Extension du Parc d'Activités d'Auzebosc	Société RAMERY TP SAS	699 741,15 €	5 mois
05/04/2024	Services	2024-11-FL	Lot 2 : Travaux Extension du Parc d'Activités d'Auzebosc - Espaces verts	Société ENVIRONNEMENT FORETS	199 388,70 €	2 mois
06/05/2024	Services	2024-02-TL	Entretien des espaces verts de la CCYN	Société CREAVERT TERRITOIR DE CAUX	210 000 €	36 mois
06/05/2024	Services	2024-03-TL	Mission Contrôleur Technique Futur siège de la CCYN	Société APIAVE INFRA ET CONSTRUCTIONS	16 925 €	28 mois
06/05/2024	Services		Mission de CSPS Futur siège de la CCYN	Société SOCOTEC	8 350 €	28 mois

Date d'attribution	Type de marché	n° marché	Désignation	Attributaire	Montant HT	Durée
06/05/2024	Services	2024-Q6-TL	Maîtrise d'Œuvre pour la construction du futur siège de la CCYN	Société EN ACT ARCHITECTURE TELECOM	733 086 €	28 mois
07/05/2024	Travaux	2024-I/O/RL	Liaisons fibre optique privée inter-sites	Lot 1 : Société SERINYA TELECOM Lot 2 : Société FRAME IP	103 300 € 20 044,75 €	2 mois 1/2
16/09/2024	Services	2024-14-IB	Contrat d'assurances de la CCYN 2025-2028	Lot 1 : CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE CENTRE MANCHE (GROUPAMA) Lot 2 : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS)	75 768,24 € 25 074,76 €	48 mois
25/10/2024	Services	2024-Q1-ABD	Délégation de Service Public pour la gestion et exploitation des services de transport public urbain et à la demande sur le territoire de la CCYN	Lot 3 : SMACL ASSURANCE SA Lot 4 : AURA COURTAGE Lot 5 : SMACL ASSURANCE SA	86 175,60 € 2 087,72 € 2 378,24 €	72 mois
				CARS HANGARD	4 790 743 € HT	

Communication

Magazine intercommunal



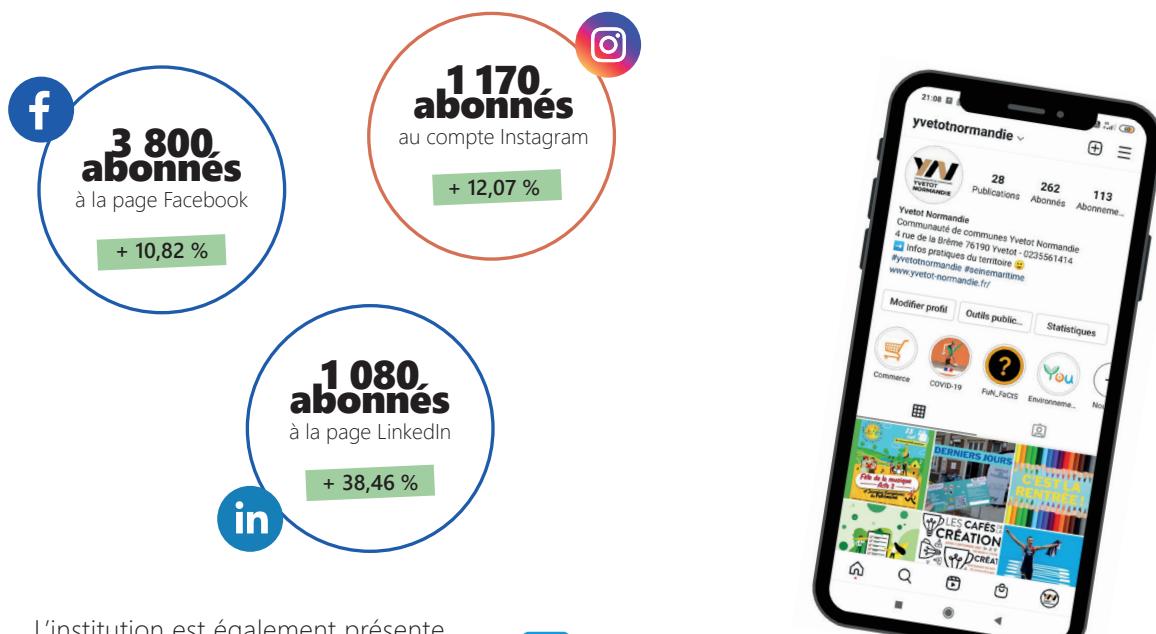
Rapport d'activités



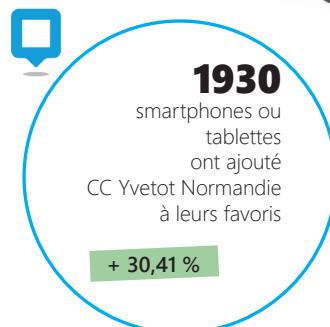
Web et Réseaux sociaux

Le site internet de l'institution a évolué en 2024 vers une maquette plus moderne. Toute son actualité et les informations utiles sont désormais accessible depuis une plateforme unique, qui redistribue vers un sous-site adapté à chaque compétence de la Communauté de Communes.

Le développement de cette nouvelle plateforme est le fruit d'un travail commun des agents des services communication, systèmes d'informations et au conseiller numérique. Le résultat : un site à échelle humaine, au plus proche du territoire, qui évoluera régulièrement, et s'adaptera aux thématiques les plus recherchées par les visiteurs.



L'institution est également présente et en progression constante sur Panneau Pocket :



Les compétences

Environnement et développement durable

Les Partenariats

Yvetot Normandie est consciente que pour mener à bien l'ensemble de ses projets elle doit s'entourer des structures compétentes dans les différents domaines. C'est pourquoi elle poursuit le travail de collaboration avec les partenaires suivants :

- Les 3 Syndicats des Bassins Versants Caux Seine, Aultreberthe Saffimbec et Durdent
- Le Syndicat d'eau du Caux Central
- La ville d'Yvetot
- La Maison de Quartier d'Yvetot
- Le CAUE
- Le lycée agricole d'Yvetot
- Le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande
- 2 associations naturalistes : l'association Pissenlit et Compagnie, l'Association Activités découvertes nature boucles de Seine,
- Le Syndicat Départemental de l'Energie 76,
- INHARI, association impliquée dans la politique de l'habitat et du logement
- Le Syndicat Apicole de Normandie et Michel Jouen, apiculteur
- Le Conservatoire des Espaces Naturels

De nouveaux partenariats ont également pu voir le jour :

- L'école Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) et l'AURH dans le cadre du contrat de plan interrégional état-régions vallée de la Seine (CPIER)
- France Nature Environnement
- Graines de Goût, un atelier cuisine situé à Yvetot
- Le Cinéma Les Arches Lumière
- La compagnie «ça s'peut pas»
- Le CCAS d'Yvetot
- La Chambre d'Agriculture
- Le Collectif citoyen pour le Climat

Les animations grand public et la concertation citoyenne

ÉNERGIE

L'année 2024 a permis de poursuivre les différents projets à destination des habitants :

- ▶ Les permanences de France Rénov et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) ont été poursuivies avec l'association INHARI. Ainsi en 2024, les 4 permanences mensuelles et le standard téléphonique ont permis à 272 personnes de bénéficier d'un conseil personnalisé. Au total, c'est 876 000 € (contre 369 000 € en 2023) d'aides financières qui ont été sollicitées par INHARI pour le compte des ménages accompagnés
- ▶ 3 animations grand public se sont déroulées :
 - o le 28 mai, réunion grand public à Saint Martin de l'If sur les aides à la rénovation qui a permis de sensibiliser une quinzaine de personnes
 - o le 26 juin, présence sur le marché d'Yvetot qui a permis de sensibiliser une vingtaine d'habitants,
 - o le 17 décembre, une réunion sur l'adaptation du logement au vieillissement qui a mobilisé plus de 25 personnes.



DÉVELOPPEMENT DURABLE - NATURE - ALIMENTATION

Animations touristiques à destination du grand public

Cette année encore, le service environnement a poursuivi son travail avec le service tourisme afin de proposer un ensemble d'animations nature. Cette année 2023, en lien avec le travail réalisé pour le Plan Alimentaire Territorial, a été axée sur les visites, des productions agricoles locales.



5 animations sur le thème de l'alimentation se sont déroulées sur le territoire et 104 personnes ont pu s'y rendre :

- ▶ 4 visites d'exploitations agricoles : chez Isabelle Falaise à Bois Himont (exploitation laitière et production de roses coupées), chez Sylvie à Croix Mare (production de plantes à tisanes), chez ARCAUX à Bois Himont (production de maraîchage et verger) et au lycée agricole à Auzebosc (exploitation laitière, poulets de chair).





- 1 randonnée à la découverte des champignons.
- 3 visites natures ont aussi été programmées par le service :
- o 1 visite découverte autour d'une mare à Touffreville organisée par le SMBVAS,
 - o 2 visites autour de l'eau avec le Syndicat d'Eau du Caux Central : une autour de la Station d'épuration à Veauville les Baons et autour de l'usine de potabilisation à Héricourt en Caux.



Les animations apiculture via notre partenariat avec monsieur Jouen, ont été reconduites : environ 150 personnes ont pu être sensibilisées :

- o à l'école RPI Veauville les Baons, Hautot Saint Sulpice, Etoutteville
- o à la bibliothèque Dolto de Saint Martin de l'If, à destination du grand public
- o avec le CCAS / ISA dans le cadre du projet « la table solidaire ».

Dans le cadre des animations séniors, 9 ateliers cuisine ont été organisés en 2024 avec la cuisine mobile de la collectivité. Ces ateliers ont pour but de créer du lien social, d'apprendre à cuisiner de nouvelles recettes avec des produits locaux, de saison et végétariens.

Formations pour les élus et techniciens

Adaptation au changement climatique pour les élus

Un cycle de 3 journées de formation pour les élus a été organisé par l'ANBDD dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire et Climat » les 26 janvier, 22 mars et 24 mai.

Cette formation avait pour objectif d'accompagner des EPCI en Normandie désireux d'être résilients face au changement climatique. Autour d'exposés chiffrés, de retours d'experts du GIEC, de jeux, de quizz, la quasi-totalité des élus communaux ont pu se former. Etaient également invités les services d'Yvetot Normandie et les structures voisines (Syndicat d'Eau, SMBV, SAGE, ville d'Yvetot).

Les formations ont été organisées à Autretot, Bois-Himont et Hautot le Vatois. Les repas du midi étaient végétariens et locaux permettant de découvrir de nouvelles recettes plus vertueuses.

Apprécierées, ces journées ont permis de créer de nouvelles synergies entre les structures et de donner un niveau de connaissance commun.



Gestion différenciée des espaces verts

Avec l'ANBDD, une après-midi de formation a été organisée à Hautot le Vatois le 10 juin 2024 à destination des agents espaces verts et des élus référents sur la gestion différenciée des espaces verts.

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts par zone, en appliquant à chacune d'entre elles une gestion spécifique. C'est un outil pour redonner une place à la nature et à la biodiversité, améliorer le cadre de vie et réduire les coûts d'entretien.



Les projets 2024

ÉNERGIE ET CLIMAT

La Région Normandie a financé la collectivité pour réaliser une étude de programmation énergétique sur le territoire d'Yvetot Normandie. Cette étude s'est terminée en 2024. Elle avait comme triple objectif de :

- ▶ obtenir un état des lieux énergétique du territoire ;
- ▶ déterminer les perspectives énergétiques du territoire (connaître les potentiels en réduction des consommations et de production d'énergie) ;
- ▶ obtenir des scénarios d'évolution des besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040.

Ainsi le travail a été mené par GINGER Burgeap et a permis d'établir une stratégie énergétique territoriale qui sera mise en place pendant les 3 prochaines années (2025 à 2027).



ALIMENTATION DURABLE

L'année 2024 est l'année de lancement opérationnel du projet alimentaire territorial. Plusieurs actions ont été lancées :



- ▶ Le projet « la Table Solidaire » porté par le CCAS d'Yvetot et l'Epicerie Solidaire d'Yvetot (grâce à l'appel à projet Mieux Manger Pour Tous et au soutien de l'Etat). Une convention a été mise en place. Un projet d'accompagnement des bénéficiaires de l'épicerie solidaire au mieux manger (visites d'exploitations, ateliers cuisine, jeux pédagogiques, paniers solidaires, repas partagés, ...). En 2024, ce sont 10 visites d'exploitations, 25 participants, 110 paniers locaux distribués (valeur de 15€/panier), 20 ateliers cuisine, 2 repas partagés et éditions de livrets souvenirs pour les 5 groupes accompagnés.
- ▶ L'association ISA qui gère l'épicerie solidaire est intervenue auprès du bureau des maires afin de présenter son activité et proposer aux communes d'adhérer à son service, car seulement 10 communes sur 19 adhèrent.
- ▶ En juillet 2025, une animation au jardin partagé au sein des immeubles de logements sociaux de Logéal a été effectuée en lien avec la médiathèque d'Yvetot et le Centre Social St Exupéry afin de faire vivre cet espace de culture partagée.



- ▶ Une randonnée sur le grand cycle de l'eau et une visite d'une station d'épuration ont été organisées en partenariat avec le Syndicat d'Eau et l'Office du Tourisme. A destination du grand public, ces deux animations ont permis de saisir les implications des usages agricoles sur la ressource en eau et le coût de la facture d'eau. Un moyen pour questionner les pratiques agricoles et sensibiliser à la nécessité de la protection de la ressource en eau.
- ▶ Une formation à la cuisine végétarienne avec 3 établissements sur 6 en gestion directe présents. En partenariat avec Bio en Normandie et la SCIC Nourrir l'Avenir, cette formation avait pour but d'accompagner les cuisiniers, gestionnaires et élus de la restauration collective du territoire de trouver des nouvelles façons de réduire la protéine animale et proposer des repas avec des protéines végétales équilibrées et bonnes pour les enfants.



- ▶ La création d'une fiche retour d'expérience de la restauration collective d'Auzebosc qui distribue les excédents alimentaires. Document réalisé et valorisé en lien avec le PNR des Boucles de la Seine.
- ▶ La semaine du goût : une nouvelle proposition pour sensibiliser les jeunes enfants au goût avec 3 formats d'animations selon les âges. En partenariat avec l'association CARDERE, ce sont 9 écoles et 1 centres de loisirs qui ont pu profiter de cette animation, soit 268 enfants sensibilisés de la PS au CM2.
- ▶ Une disco-soupe a été organisée sur le marché d'Yvetot avec 3 associations d'habitants engagés, 10 bénévoles et en partenariat avec France Nature Environnement, la ville d'Yvetot et la fée sonore. Un DJ Set (F4b) est venu spécialement pour l'occasion. L'objectif était de sensibiliser les passants au gaspillage alimentaire. 140 kg de légumes abimés ont été récupérés, transformés en soupe sur place et donnés à la dégustation aux passants.

▶ Dans le cadre de la venue de la flamme olympique, Yvetot Normandie a sensibilisé à l'alimentation locale et de qualité avec le partenariat avec l'association Triticum. Le grand public a pu découvrir les variétés de céréales et même fabriquer de la farine, avec un petit moulin.



▶ En novembre 2024, le premier groupe de travail a réuni plusieurs partenaires pour lancer le projet d'outil pédagogique sur l'agriculture du Pays de Caux. Ce projet est lancé en coopération avec le Projet Alimentaire de Caux Seine Agglo. L'éducation nationale, le PNR des Boucles de la Seine, une ancienne enseignante, et l'association CARDERE (financée par la Région Normandie) sont intégrés au projet. Le projet se poursuit en 2025.

▶ Une première rencontre en septembre a permis de regrouper les communes en gestion concédée pour la restauration collective afin d'échanger sur leurs problématiques. Un choix a été fait de proposer un regroupement de commandes entre communes afin de réaliser un cahier des charges commun et appuyer juridiquement et techniquement les communes dans la réalisation d'un marché public. Le projet démarre en novembre 2024 en partenariat avec les CIVAM Normand et le service juridique de l'intercommunalité. Les communes s'associent activement dans le projet, élus et secrétaires de mairie. Il se terminera en 2025 et se poursuivra avec le suivi de l'exécution du marché. Au départ ce sont 5 communes qui s'associent : Allouville-Bellefosse, Valliquerville, Auzebosc, Mesnil-Panneville et Touffreville-la-Corbeline. Finalement, en 2025, 3 communes lanceront le marché commun.

L'année 2024 a permis de répondre à un appel à projet pour financer l'axe du programme d'actions sur la restauration collective. Ainsi, ce sont 95 000 € qui ont été obtenus de l'Etat via le programme France Nation Verte pour accompagner les restaurations collectives du territoire pour répondre à la loi EGALIM et ainsi améliorer leur service.

A la fin de l'année 2024, le service a lancé le recrutement d'un stagiaire de 6 mois pour la réalisation d'une action prévue dans l'axe Restauration Collective : le guide restauration collective/agriculteurs.

C'était aussi l'année du bilan de la subvention obtenue durant 3 ans par l'ADEME (2022-2025) pour lancer le Projet Alimentaire Territorial. Le bilan technique et financier a été réalisé (92 000 € obtenus).

VOLET BIODIVERSITÉ

En 2024, Yvetot Normandie a avancé sur 2 sujets permettant d'approfondir les connaissances sur la biodiversité locale :

Inventaire des haies sur le territoire Ouest d'Yvetot Normandie

La collectivité a été lauréate le 23/05/23 de cet appel à projet régional, permettant de financer à 66% une étude d'inventaire des haies réalisée par la Chambre d'Agriculture. (Subvention de 10 000€ pour 15 210.39€ de dépenses).

L'objectif de ce projet est de réaliser un inventaire hiérarchisé des haies sur les zones définies par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique comme des corridors écologiques (zone entre les bois de Rocquefort et ceux du Val au Cesne). En effet, cette trame bocagère permet notamment de connecter entre eux différents réservoirs de biodiversité tels que bois, cours d'eau, prairies...

Le but de cette étude est d'avoir une meilleure connaissance du maillage de haies sur le territoire et de travailler en concertation avec les agriculteurs pour les aider à gérer durablement de ces éléments du paysage.

Ainsi le travail d'inventaire a débuté en automne/hiver 2023 et a été présenté aux élus et agriculteur au printemps 2024. Il en ressort que sur la zone d'étude (trame verte entre Rocquefort et Auzebosc), le maillage bocager est assez bien réparti sur le territoire ; cependant beaucoup de connexions sont à améliorer. Globalement la trame verte au sud du territoire est assez fonctionnelle, tandis qu'au nord, des connexions seraient à améliorer. L'objectif en 2025 est de répertorier les haies qui se trouvent sur terrain public et qui pourraient déjà être complétées ou replantées.

Atlas de la biodiversité Communale avec le Parc des Boucles de la Seine Normande

L'Office Français de la biodiversité a lancé en 2023 son 8ème appel à projet pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande y a candidaté avec Yvetot Normandie et Caux Seine Agglo et a été retenu en octobre 2023.

Un ABC est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné.

Le projet comporte plusieurs parties :

- ▶ un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'accroître / compléter la connaissance naturaliste sur le territoire,
- ▶ une phase de valorisation, sensibilisation, animation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux, les scolaires et les habitants...),
- ▶ une implication des acteurs locaux pour construire en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Le territoire visé par ce projet comprend 16 communes du PNR :

- 10 communes sur Caux Seine Agglo et
- 6 communes sur le territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie : Allouville-Bellefosse, Bois-Himont, Auzebosc, Yvetot, Saint-Clair-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline.

La Communauté de Communes Yvetot Normandie participera donc financièrement (20 000 € sur 3 ans) et techniquement dans la mise en place de ce projet qui va démarrer en 2024.

Le COPIL de lancement qui réunit toutes les communes de l'ABC et les 2 EPCI a eu lieu en mars 2024.



L'année 2024 a permis de lancer plusieurs éléments du projet :

- ▶ Des inventaires oiseaux ont été menés entre avril et juin 2024 avec la méthode des points d'écoute. Sur les 28 points d'écoute, le merle noir a été écouté. Des espèces agricoles comme l'alouette des champs, ou des espèces forestières comme le roitelet à triple bandeau ou encore des espèces urbaines comme le moineau domestique ont été entendus. Il est remarqué que toutes les espèces de pies de la Normandie sont bien présentes sur le territoire. L'analyse sera effectuée en 2025.
- ▶ Une réunion a eu lieu en septembre avec le bureau d'étude en charge des inventaires flore. Les inventaires seront réalisés en 2025 et 2026. Les inventaires d'insectes auront lieu en 2025.
- ▶ Une première animation : le 24 octobre à Auzebosc une animation pour le grand public a été organisée avec le PNR sur l'inventaire participatif des haies. L'objectif est de favoriser la connaissance des habitants de la commune sur les haies, les espèces locales ou horticoles présentes. Mais aussi de comprendre les enjeux de biodiversité de la trame verte locale. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Ateliers Hors les murs

Les Ateliers hors les murs, développés par la Fédération des Parcs naturels régionaux, sont un outil favorable à la mise en place d'actions innovantes au contact des acteurs du territoire (élus, services techniques, services de l'État, associations, habitants etc.). Ces ateliers proposent d'immerger des équipes d'étudiants de disciplines différentes (paysage, agronomie, sociologie, design...) dans des villes et villages pour développer des orientations sur le thème de l'aménagement du territoire et de la biodiversité. Cela offre un moyen aux acteurs de renouveler la réflexion sur leur projet local.

La collectivité a participé techniquement et financièrement (1 000 €) à l'organisation de cet atelier hors les murs avec les étudiants d'écoles d'architecture et d'ingénieurs agronomes (ENSA Nancy et ENSAIA Nancy). Les communes d'Auzebosc et d'Allouville-Bellefosse ont pu bénéficier du regard des étudiants.

Une publication à l'issue de ce travail sera réalisé en 2025-2026 dans le cadre de la brochure « Études Normandes ».

Gestion des plantes exotiques envahissantes

La Communauté de communes a conventionné avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour permettre l'intervention de la brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Afin de compléter l'action demandée par la ville d'Yvetot, le CEN est intervenu en août dans 5 communes pour arracher les pieds de Berce du Caucase (Valliquerville, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Auzebosc, Saint-Martin-de-l'If).



Formation espaces verts et biodiversité

Organisé avec l'ANBDD, un temps de formation a été proposé par Yvetot Normandie pour les agents d'espaces verts des communes à Hautot-le-Vatois. 5 communes + les agents d'Yvetot Normandie étaient présents (élus et agents). L'objectif était de sensibiliser les agents aux outils et méthodes pour favoriser la biodiversité dans les espaces verts et proposer des moyens concrets d'amélioration de la gestion de leurs espaces pour réduire et les coûts humains et financiers. L'ESAT d'Yvetot était aussi présent.

Accompagnements divers des communes

En 2024, Yvetot Normandie a appuyé la commune de Carville-la-Folletière pour réaliser des panneaux pédagogiques (contenu et forme) à la suite des travaux de restauration de la mare communale et de l'aménagement de la parcelle qui jouxte la mare (plantation, éco-pâturage, gestion différenciée et cheminement piéton).

En 2024, Yvetot Normandie a appuyé la commune d'Yvetot pour s'engager dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (ANBDD) : appui pour constituer le dossier administratif, réunions collectives pour envisager les projets à réaliser.

Mesnil-Panneville a été accompagnée aussi pour réaliser un bilan des espaces verts en gestion et les modalités de gestion. Des propositions de gestion ont été faites pour la commune.



MOBILITÉ : SUIVI DU PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

Après la validation du plan vélo intercommunal en 2021, Yvetot Normandie a souhaité mettre en place un fond de concours pour aider financièrement les communes à mettre en place les linéaires cyclables. Ce Fonds de concours est destiné à financer la réalisation d'équipements (dépenses d'investissement exclusivement), pour lesquels les communes sont désignées comme maître d'ouvrage. Il vient en complément des subventions obtenues par la commune.

Communes	Montant global des travaux	Subventions diverses	Montant attribué par CCYN	Type de projet	État
Yvetot	20 108 €	5 200 €	7 454 €	Implantation d'un abri vélo, square St Saëns	réalisé

Pour rappel, les dépenses éligibles sont :

- les acquisitions d'emprise foncière exclusivement nécessaire aux aménagements cyclables,
- les études liées au projet (maîtrise d'œuvre, SPS, CT, etc.),
- les travaux (signalisation des travaux, terrassement et VRD de l'emprise d'aménagement cyclable, aménagement de chaussées, signalisation horizontale et verticale spécifique aux cycles),
- et les aménagements connexes (abris vélos, arceaux...).

Une seule demande de subvention a été déposée en 2024.

Les aides en 2024

AMPLIFICATION DES SUBVENTIONS D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

En 2024, la Communauté de communes élargi ses subventions à la rénovation à tous les projets de rénovation énergétique d'ampleur. Avec un budget de 180 000 €, ce sont donc 28 chantiers qui ont pu être aidés (avec une aide moyenne de 5000 €), soit 140 000 € d'aides accordées pour 1 600 000 € de travaux (réalisés en majorité par des entreprises locales).

PROJETS	PORTEURS	DETAILS	MONTANT PROJET €	TAUX DE SUBVENTION %	SUBVENTION CCYN €
Fontaine lavage	Association la BICYCLERIE	Acquisition d'une fontaine de lavage biologique des pièces de vélos	3 614	40%	1 445,8
Bac à végétaux	Comité des Loisirs d'Hautot le Vatois	Installation d'un bac pour échanger des plants, boutures	189	100%	189,0
Saison touristique DD	Association Manoir du Catel	Création d'une exposition sur les modes de chauffage et sur la biodiversité commune	8 900	40%	3 560,0
Cuves récupération eau	Association des Jardins familiaux d'Yvetot	Installation de cuves pour récupérer les eaux de pluie	500	100%	500,0
Douches solaires	Action Citoyenne	Randonnée vélo itinérante sur plusieurs jours pour sillonner le Pays de Caux pour rencontrer, comprendre et mettre en valeur les initiatives de transition du territoire	496	100%	500,0
Animations nature pour un club d'enfants	Club nature le bois des follets à La Folletière	Animation nature sur la vannerie sauvage	500	100%	500,0
Acquisition du petit équipement – lancement d'un repair café	Association Bricole	Acquisition du petit équipement de réparation pour développer les ateliers de réparation hors les murs (dans les petites communes)	500	100%	500,0
Hotels à insectes	Association des Jardins familiaux d'Yvetot	Installation de 2 hôtels à insectes dans les jardins familiaux	500	100%	500,0
Matériel jardinage	Association Anim' et nous	Accompagnement des résidents de l'EPHAD d'Yvetot à réaliser des ateliers de jardinage dans les jardins ouvriers	500	100%	500,0
TOTAL					8 194,8

Projets aidés via le dispositif YOU 2024 / 9 projets soutenus pour environ 8 000€ de subventions apportées



MOBILISATION CITOYENNE – YOU

Le service Transition écologique continue de questionner le grand public sur les sujets qui les concernent. Ainsi le dispositif YOU connaît en 2023 sa troisième édition. Cet appel à projet citoyen, mis en place en 2021 afin d'aider les associations et particuliers à mettre en place des projets à vocation développement durable au service du bien commun, a aussi permis de soutenir 9 porteurs de projets.

Développement économique



La Communauté de Communes assure la cohérence globale du développement économique sur son territoire. Elle accompagne les activités économiques existantes et incite à l'installation de nouvelles entreprises.

Ainsi, le service Développement Economique d'Yvetot Normandie a reçu/renseigné en 2024, parfois en associant la CCI, 78 porteurs de projets et chefs d'entreprises en recherche de locaux ou terrains pour développer leur activité.

Proposer des solutions d'implantation immédiatement disponibles : l'aménagement, et la gestion des zones d'activités

Aménagement et commercialisation de parcs d'activités

Yvetot Normandie a aménagé et gère 4 parcs d'activités à vocation industrielle, tertiaire et mixte artisanat, à Valliquerville, Auzebosc, Ecretteville-les-Baons, et Croixmare, au bord d'axes routiers stratégiques et à proximité des échangeurs d'autoroutes. Ces parcs d'activités représentant plus de 31ha aménagés, accueillent près de 46 établissements.

Les parcs d'activités de Valliquerville, Auzebosc et Ecretteville-les-Baons sont complets. La Communauté de Communes a donc lancé le projet d'extension du parc d'activité d'Auzebosc, avec la finalisation en 2024 de la réalisation des travaux. La commercialisation des terrains est prévue pour la fin de l'année 2025, après la levée de l'indice de cavités qui a été identifié sur ces terrains, dans des archives retrouvées à l'occasion de la mise à jour de la carte des risques du PLUi.

Sur le parc d'activités d'Ecretteville-les-Baons, le terrain comprenant une bâtoire et permettant de gérer les eaux de ruissellement du secteur a été aménagé par le Syndicat Mixte des Bassins Versant de la Durdent, et vendu à ce même syndicat. Les entreprises qui avaient acquis les 2 terrains de cette zone, se sont installés de part et d'autre de la voie qui reste communale. Yvetot Normandie n'a donc plus d'infrastructure à gérer sur ce parc.

Les négociations avec les propriétaires des terrains sur lesquels l'extension du parc d'activité de Valliquerville est prévue, se sont poursuivies.

Le parc d'activité de Croix-Mare est en cours de commercialisation. Nous avons reçu 24 demandes de porteurs de projet intéressés par cette zone en 2024. Une partie des porteurs de projet avait des activités non compatibles avec la vocation de la zone et ont été réorientés vers d'autres contacts.

2 compromis ont été signés en 2024. La société HAREVA, actuellement basée à Petit-Quevilly, va planter une antenne à Croix-Mare avec une unité de production et une plus grande agence. L'entreprise EM2C, spécialisée dans la métallurgie, prévoit de lancer une nouvelle activité sur le parc d'activités de Croix-Mare.

Afin de densifier l'implantation d'entreprise sur ce parc d'activité, le lancement d'un appel à projet prévoyant la vente d'un terrain au profit d'un opérateur qui y construira un village d'artisan a été validé. La sélection des candidats est prévue pour juin 2025. Et 3 autres prospects sont en attente de la modification du PLUi sur les retraits pour finaliser leur projet d'implantation et ainsi répondre à notre souhait de densification des zones. Ainsi, fin 2024, il ne reste plus que 3 terrains disponibles sur cette zone, représentant environ 20 % du foncier accessible.

Proposer des solutions d'implantation diversifiées adaptées aux différents stades d'évolution des entreprises : création et gestion d'hôtel d'entreprises, de pépinières d'entreprises

Afin de favoriser et accompagner la création d'entreprise en complément de l'accompagnement apporté par le guichet unique et les cafés de la création, Yvetot Normandie dispose d'un hôtel d'entreprise à St Martin de l'If, et travaille sur un projet de nouveau quartier d'affaires, au pied de la gare d'Yvetot, qui pourra notamment accueillir une pépinière d'entreprises, un espace coworking et un hôtel d'entreprises.



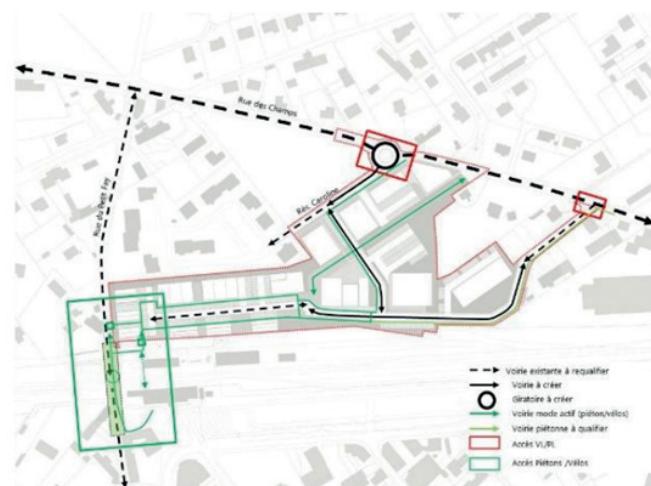
Gestion de l'hôtel d'entreprises de Saint-Martin-de-l'If

Yvetot Normandie y accueille 3 jeunes entreprises (cellules de 45 à 210m²). Deux locaux ont été proposés à la location après que la société qui les occupait nous ai informé, fin 2024, de son départ.

Aménagement du quartier d'affaires de la gare

L'année 2024 a vu :

- Le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique, suite à l'échec des négociations avec le propriétaire du site de la Moutardière. Les négociations avec les autres propriétaires concernés par de petites acquisitions aux abords du projet pour améliorer les accès aboutissent à des accords de principe.
- La concertation a été poursuivie avec les riverains du site, notamment par rapport à la sécurisation des accès, qui se fera au bénéfice de tous.
- L'autorité environnementale a rendu son avis, en indiquant que le projet ne serait pas soumis à évaluation environnementale, s'agissant de la requalification d'une friche intégrant des mesures prises en faveur d'une désimperméabilisation des sols, visant une plus grande végétalisation, la création de continuité et franges paysagères, favorisant la biodiversité et la création de corridors écologiques.
- La réflexion, à l'aide d'un cabinet d'avocat et d'un bureau d'étude financier, sur la possibilité de commercialiser l'opération en bail à construction, afin d'en garder la maîtrise foncière et la cohérence générale du projet, à long terme.
- L'accord de principe avec la CCI Rouen Métropole sur la signature du 1er bail à construction entre le concessionnaire et la CCI, afin que la CCI construise le 1er bâtiment du projet qui sera réalisé sur le terrain ex-Environnement Forêt dont l'EPFN est déjà propriétaire pour le compte d'Yvetot Normandie. Ce bâtiment permettra de proposer une solution de relocalisation aux entreprises actuellement locataires du bâtiment principal du site de la Moutardière qui fera l'objet d'une démolition partielle dans le cadre de la requalification du site.



Une volonté de développer des projets vertueux, engagés dans les transitions environnementales et énergétiques.

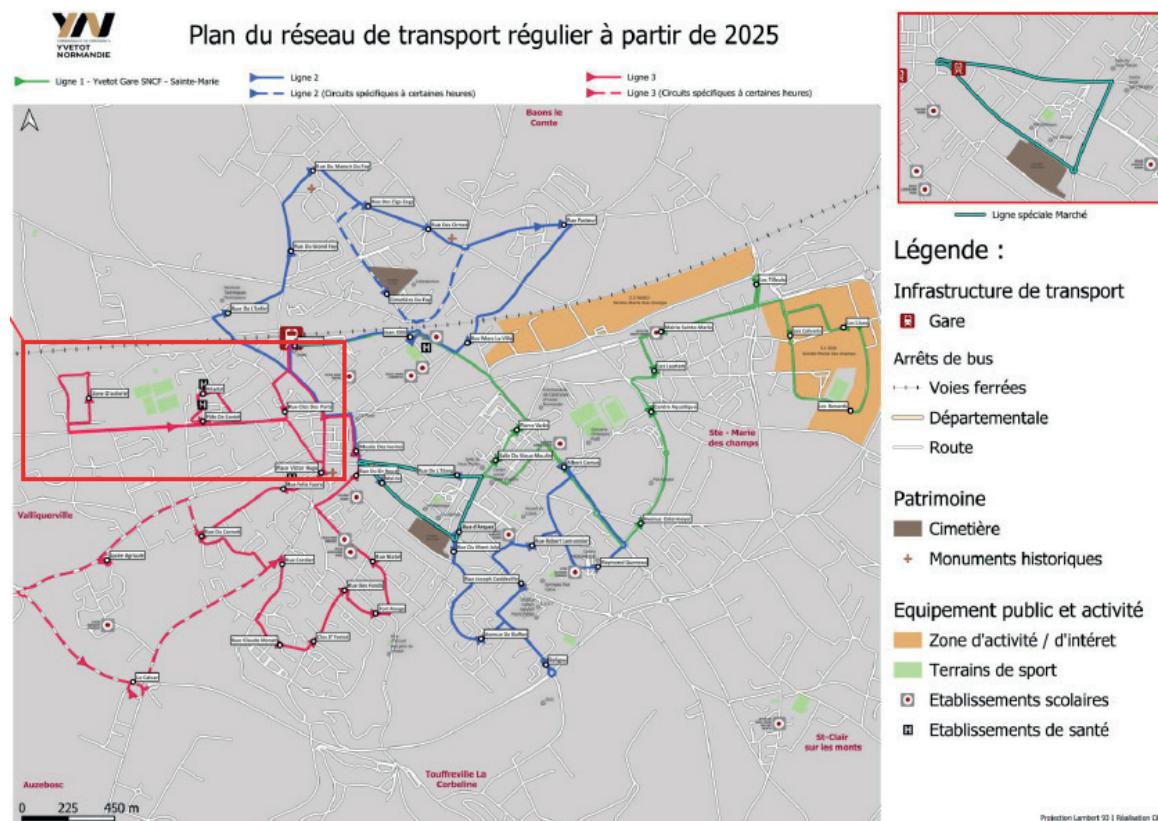
Comme pour l'ensemble de ses projets, Yvetot Normandie veille à engager ses projets dans l'exemplarité environnementale. Ainsi, Yvetot Normandie a répondu et a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt pour la labellisation RSE pour le parc d'activité d'Auzebosc et son extension. Ce qui lui permet de bénéficier d'une aide de la Région pour la réalisation de ces travaux d'extension. Des actions de cohésion sociales entre les entreprises et favorisant le bien-être au travail sont encore à mener pour espérer obtenir ce label prochainement.

Ce label sera également visé pour le quartier d'affaires, qui a par ailleurs, les objectifs suivants :

- Minimiser voire éviter les impacts de l'urbanisation sur les milieux via la requalification d'un secteur urbain sous-occupé et déqualifié,
- Assurer une bonne intégration paysagère, évitant ou réduisant les impacts sur l'environnement, tout en offrant un cadre de vie de qualité aux futurs salariés,
- Favoriser les déplacements multimodaux en implantant un quartier économique à proximité immédiate du pôle gare,
- Favoriser les modes doux par le développement de voiries douces depuis la gare,
- Faire de ce projet, une vitrine exemplaire de constructions et aménagement durable (en termes de densification, d'efficacité énergétique des bâtiments, de production d'énergies renouvelables, de gestion de l'eau, d'éco-matériaux, de construction bio-climatique, ...), et surtout un projet adapté/adaptable aux changements climatiques.

Favoriser la mobilité décarbonée des salariés :

Les entreprises qui prévoient des rénovations majeures ou des constructions peuvent bénéficier depuis 2024 des conseils d'un architecte du CAUE lors des permanences proposées à la Communauté de Communes. Cet accompagnement gratuit, est même obligatoire lorsque c'est Yvetot Normandie qui vend un terrain de ses parcs d'activités. L'objectif étant de favoriser la densification, anticiper les développements futurs, intégrer les objectifs du développement durable à la conception du bâtiment (efficacité et production énergétique, récupération de l'eau...).



L'accompagnement des entreprises

Les circuits de desserte du Vikibus (transport urbain) ont été revus avec la création de nouvelles lignes et nouveaux arrêts pour desservir les zones d'activités du territoire (Valliquerville, Sainte Marie des Champs, Auzebosc (ZA du Calvar) dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public.

Une stratégie d'aménagement favorisant la densification des parcs d'activités et la réutilisation de friches pour limiter l'étalement urbain dans le cadre des objectifs du ZAN

- ▶ Un accompagnement est proposé aux entreprises afin d'optimiser leur implantation sur nos parcs d'activités et plus largement sur le territoire.
- ▶ Une modification du PLUi est en cours afin de réduire les retraits en limite de parcelle afin de permettre cette densification.
- ▶ Un appel à projet pour la création d'un village d'artisan a été lancé sur le parc d'activité de Croix-Mare dans cet objectif également.
- ▶ La commercialisation via des baux à construction a été validée pour le projet de quartier d'affaire, afin de garder la maîtrise du foncier et la cohérence du projet à long terme.
- ▶ Un important travail sur les friches et le potentiel de densification des zones a été mené à l'occasion de :
 - .: L'inventaire des zones d'activités du territoire réalisé suite à l'obligation édictée par la loi du Climat et Résilience. Ce travail, sur une échelle plus large que les zones d'activités gérés par Yvetot Normandie (zones commerciales, zones privées), fut l'occasion de montrer la stratégie foncière économique déjà mise en place sur le territoire (requalification des friches, bourses aux locaux...), et le fait qu'il n'y a quasiment pas de vacances sur nos zones d'activités, et très peu de friche, un travail sur l'optimisation du foncier économique est donc toujours nécessaire (adaptation des documents d'urbanisme, mise en place de nouveaux outils...).
 - .: L'actualisation du recensement des friches à l'échelle régionale, en lien avec le suivi de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Yvetot Normandie a organisé, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), une rencontre le 20 novembre 2024 dans ses locaux. Cette réunion, réunissant les maires et techniciens des communes du territoire, visait à présenter l'EPFN, expliquer les enjeux de cette démarche, clarifier la notion de friche et former les communes à l'utilisation d'un logiciel leur permettant d'identifier et d'enregistrer de manière exhaustive les friches présentes. Cette initiative bénéficie du soutien technique et financier de la DREAL et de la Région.

Le réseau, atout pour l'attractivité du territoire, de ses entreprises et facteur de valeur ajoutée.

Afin de dynamiser le business entre les entreprises du territoire et permettre des synergies et l'échange sur les problématiques rencontrées, Yvetot Normandie a décidé de soutenir et d'adhérer au club d'entreprises YES (Yvetot Entreprises Synergies), lancé en janvier 2024, et animé par la CCI. Ce club est piloté par les chefs d'entreprise du territoire qui sont très impliqués pour mettre en place diverses actions communes. En 2024, Yvetot Normandie a participé aux 5 réunions plénières, et 10 réunions des 2 groupes de travail créés, l'un sur les services (sport, bien-être des salariés, formations...), et l'autre sur l'efficacité énergétique et l'autoconsommation collective. Lors



de l'une d'elles, Yvetot Normandie a fait intervenir l'ANBDD pour susciter l'intérêt des entreprises aux enjeux du développement durable et de la biodiversité.

L'objectif est de partager les actualités des services de la Communauté de Communes, comme la création, l'aménagement et la gestion des parcs d'activités, les aides aux entreprises ou encore la mise en place de nouvelles lignes du Vikibus, le plan de mobilité simplifié...Tout en apportant du contenu aux groupes de travail (contacts, partenaires...).

En parallèle, Yvetot Normandie a organisé ou co-organisé les rencontres de chefs d'entreprises suivantes :

- ▶ Le diner carrousel le 28 mars 2024 au Château de Valliquerville avec la CCI. Au total 36 personnes ont profité de cette soirée.
- ▶ Rencontre sur le thème de la cybersécurité le 19 septembre 2024 à Yvetot, en partenariat avec l'AD Normandie et les communautés de communes Caux Austreberthe et Intercaux Vexin. L'objectif était de sensibiliser les entreprises et collectivités aux enjeux de la cybersécurité. La matinée était organisée en 2 temps, une partie conférence avec l'intervention de plusieurs spécialistes du sujet (Gendarmerie, prestataires dont l'entreprise Caux-Formatique de notre territoire, témoignages) puis une partie speed meeting. Elle a réuni plusieurs prestataires normands proposant des solutions concrètes pour une mise en place rapide d'outils de sécurisation de leur système d'information. Au total, 37 établissements ou entreprises ont participé à cette rencontre.



- ▶ 2 rencontres de zones, l'une sur Auzebosc, l'autre sur Valliquerville :

:- Réunion avec les entreprises du parc d'activité d'Auzebosc le 18 avril 2024 dans les locaux de l'entreprise Chocolats Hautot. A cette occasion, les entreprises ont découvert les futurs travaux d'aménagement de l'extension du parc ainsi qu'une présentation du club d'entreprises YES. A cette occasion, un questionnaire leur a été remis afin de mieux connaître leurs besoins d'accompagnement. 7 entreprises sur 8 présentes sur le parc ont participé.

:- Réunion avec les entreprises du parc d'activité de Valliquerville le 13 décembre 2024 au sein de l'entreprise DGS Electricité. Cette rencontre avait pour objectif d'informer les participants sur plusieurs sujets : les aménagements spécifiques mis en place pour la mobilité : création d'une troisième ligne du réseau Vikibus et d'un nouvel arrêt sur le parc d'activité, reliant ainsi Yvetot/la gare et la zone d'activité de Valliquerville, création d'un escalier d'accès direct vers Yvetot depuis la zone, ouverture prochaine de la voie verte qui desservira le parc d'activité ; mais également une présentation du ZAN et ses impacts sur le foncier économique, et enfin les entreprises adhérentes au club YES ont pu témoigner des sujets traités par le club YES. La réunion s'est poursuivie par des échanges sur des mutualisations possibles, notamment pour la gestion des espaces verts, des déchets et la sécurité. 7 entreprises de la zone étaient présentes.

Les actions de communication engagées sur les réseaux

Plusieurs interviews de chefs d'entreprise ont été réalisées, afin de valoriser les entreprises et le dynamisme de notre territoire, et présenter les raisons qui les ont poussés à s'installer ici. Elles sont publiées en vidéo sur notre site Internet, et les réseaux sociaux et font l'objet d'un reportage dans chacun de nos magazines.

Dans le cadre de la refonte du site Internet d'Yvetot Normandie, le portail Economique a fait l'objet d'une réorganisation pour améliorer son référencement et l'appropriation du plus grand nombre à cet outil qui donne un 1^{er} niveau d'information important.

La poursuite et le développement des partenariats engagés

Pour une meilleure efficience de sa politique en faveur de l'économie, Yvetot Normandie collabore avec plusieurs organismes, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen, la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA), France travail, l'agence d'orientation et la Région Normandie...

- ▶ Le Guichet unique au service des entrepreneurs, avec des permanences régulières et l'accompagnement apporté par la CCI via son antenne locale située dans nos locaux. Les permanences de la CMA (2 ème et 4 ème lundi du mois) se trouvent dans nos locaux.
- ▶ Les cafés de la création organisés avec le Crédit Agricole, qui permettent aux personnes souhaitant se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, de rencontrer gratuitement des experts de la création d'entreprise. 4 cafés ont été organisés en 2024 (1 par trimestre) avec un total de 21 porteurs de projet rencontrés.
- ▶ La participation aux dispositifs PME Développement et Initiative Rouen (avances remboursables) pour les projets de développement des entreprises
- ▶ La Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'Agence d'Orientation Normande afin de faciliter l'orientation des jeunes du territoire vers les emplois en tension, leur faire découvrir les métiers et les entreprises locales au travers de visites et portes ouvertes et ainsi favoriser le recrutement pour les entreprises qui rencontrent actuellement des difficultés sur ce sujet, qui bloque leur développement. La Région Normandie a organisé sur le territoire d'Yvetot Normandie les événements SAP&CAUX (Services à la Personne) le 3 avril et Choco&Caux le 7 novembre à Yvetot, visant à faire découvrir aux personnes sans emploi de nouveaux métiers dans divers secteurs, ainsi que des entreprises locales en phase de recrutement. L'Agence d'orientation a également organisé un rallye des entreprises (visites) qui s'adressait aux scolaires le matin et aux demandeurs d'emplois l'après-midi, en partenariat avec plusieurs entreprises qui recrutent sur notre territoire.

Les aides aux entreprises ayant des projets de développement et aux associations de commerçants pour soutenir la dynamique économique du territoire

- ▶ Aide à l'immobilier : nous accordons, en partenariat avec le Département, une aide à l'immobilier d'entreprise (subvention) pour les entreprises en développement qui achètent ou font construire des locaux plus grands. Le 5 décembre 2024, le Département a délibéré pour mettre fin à ce dispositif, Yvetot Normandie ne pouvant poursuivre seul, a confirmé l'arrêt de ce dispositif à la fin de l'année 2024. Depuis son lancement fin 2017, 53 entreprises en ont bénéficié, pour un montant total de 2 759 347€ (Département + CCYN) avec à la clé 196 créations d'emplois prévues. Actuellement, les 6 derniers dossiers sont encore en cours de montage ou d'instruction.
- ▶ En 2024, des subventions ont été accordées à 9 entreprises pour un montant total maximum de 493 512€ dont 109 203€ par Yvetot Normandie.
- ▶ Participation au fonds Initiative Rouen : Yvetot Normandie accorde une subvention de 1200€/dossier d'accompagnement sur notre territoire. En 2024, 5 porteurs de projets ont été aidés pour un montant total de prêt d'honneur accordé de 48 000€.
- ▶ Aide aux commerces/associations de commerçants :
 - ∴ Yvetot Normandie a également souhaité dans le cadre de sa compétence commerce, partagée avec les communes, soutenir l'animation commerciale en lançant un appel à projet auprès des associations de commerçants pour encourager la mise en place d'initiatives innovantes afin de rendre les commerces plus attractifs, en apportant des offres et services plus adaptés aux attentes et besoins des consommateurs, et de maintenir une présence commerciale équilibrée et forte sur l'ensemble du territoire.
 - ∴ 2 associations de commerçants du territoire (Yvetot et Saint-Martin-de-l'If) ont déposé un dossier pour des animations organisées entre juin 2023 et juin 2024. La collectivité a accordé un financement à 80% de l'animation retenue plafonnée à 3 333€ par association. Le montant attribué aux deux associations s'élève à un total de 5 887,94 €.

· Dans le cadre de l'étude SHOP'IN sollicitée par Yvetot Normandie auprès de la banque des territoires qui la finançait à 100%, il avait été proposé par le bureau d'étude, à la ville d'Yvetot d'instaurer un linéaire commercial renforcé, sur le centre-ville d'Yvetot (certaines rues). Ainsi, sur ces secteurs, les locaux ne peuvent être affectés à des activités de services (seuls certains codes NAF seront autorisés), afin de garder un parcours commercial cohérent et attractif.

· La ville a décidé de mettre en place ce linéaire commercial renforcé, dans le cadre de la modification du PLUi en cours.

· L'Office du Tourisme a également emmené plusieurs artisans/commerçants du territoire participer à la fête du Ventre à Rouen afin de promouvoir notre territoire et ses savoir-faire.

L'observation, la base de l'action

Yvetot Normandie poursuit son travail d'observatoire économique afin d'adapter sa politique économique aux besoins du terrain. Ainsi l'inventaire des zones d'activités par exemple a été réalisé avec l'aide du logiciel d'observation dont dispose la collectivité.

Le service Économie à l'œuvre pour mettre en place ce programme ambitieux pour le territoire

L'ensemble de ces actions ont été déployées par les 2 agents du service Développement Economique. Le second poste étant en partie financé dans le cadre du dispositif VTA (volontariat territorial en administration).

Développement touristique

L'année 2024 a été marquée par la consolidation des actions menées depuis la création d'Yvetot Normandie Tourisme et par l'aboutissement de plusieurs projets structurants inscrits dans le schéma de développement touristique intercommunal 2022-2026. Avec un budget stable de 200 000 €, une équipe renforcée à 3,36 ETP (dont un saisonnier), le service a poursuivi son rôle transversal au service de l'attractivité du territoire.

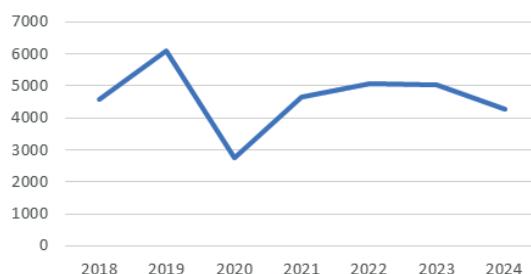
L'accueil à l'office de tourisme et en boutique

Office de tourisme

4 264 personnes accueillies en 2024 (contre 5 026 en 2023). Cette baisse s'explique notamment par la fermeture du Musée des Ivoires et par la réduction progressive des horaires d'ouverture, dans un contexte où la recherche d'information se fait de plus en plus en ligne.

Fréquentation de l'Office de Tourisme (en nombre de personnes renseignées) entre 2018 et 2024

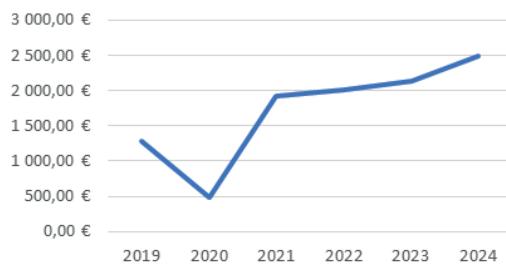
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	4 597	6 102	2 735	4 644	5 077	5 026	4 264



La boutique

La boutique de l'OT connaît au contraire une dynamique positive : progression régulière du chiffre d'affaires (+100 % depuis 2019), diversification des références (+ de 200 références à ce jour), valorisation des savoir-faire locaux et développement de produits identitaires favorisant l'attachement au territoire

Evolution du bénéfice net boutique / billetterie

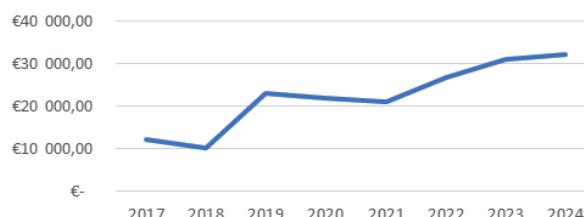


La Taxe de séjour

La taxe de séjour intercommunale poursuit sa progression : 32 158 € collectés en 2024, en hausse par rapport à 2023 (31 017 €) et en forte évolution depuis 2020.

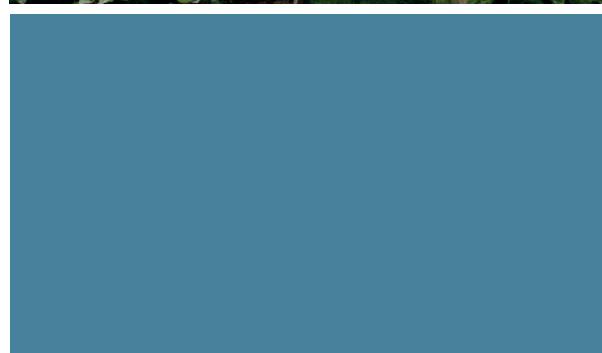
Cette évolution est certainement l'élément le plus objectif dont nous disposons pour évaluer la dynamique touristique du territoire. En effet, elle repose sur des montants collectés directement auprès des visiteurs, reflétant donc une activité réelle

Evolution du montant de perception de la taxe de séjour intercommunale entre 2017 et 2024



Réseau des partenaires

- ▶ Plus de 200 socioprofessionnels sont aujourd’hui intégrés au réseau (contre 35 avant 2020 dans le cadre de l’Office de Tourisme de Pays).
- ▶ Organisation de la soirée des partenaires qui constitue un moment fort de rencontre et d’échange (90 participants le 16 mai 2024 à Autretot).
- ▶ Développement de l’accompagnement aux labels de qualité, en particulier Accueil Vélo et Rando Accueil, pour renforcer la qualification de l’offre.



L'accompagnement dans les démarches d'Urbanisme

L'Instruction

Un effectif de 4 postes permanents est en place pour assurer le bon fonctionnement du service. L'instruction des dossiers d'autorisation est effectuée par trois instructeurs. Une instructrice référente instruit les dossiers à enjeux, la vérification des arrêtés et des questions techniques, le développement du conseil et de la formation ainsi que le travail transversal avec les différents services. Les deux autres instructrices traitent tous types de dossiers et assurent les rendez-vous avec les pétitionnaires (téléphoniques et physiques). La partie administrative des dossiers est assurée par une secrétaire, qui répond également aux demandes de certificat d'urbanisme d'information.

Les pétitionnaires peuvent être régulièrement informés sur l'évolution de leur dossier, par téléphone, mail ou prise de rendez-vous. Les instructeurs sont également sollicités par les administrés et les communes avant le dépôt des dossiers d'urbanisme pour avoir des renseignements sur les règles à respecter et la constitution des dossiers. Des fiches d'information pour aider les pétitionnaires dans leurs démarches ont été réalisées et seront mises en ligne sur le site internet en 2025.

959 dossiers traités en 2024

soit + 1,9% par rapport à 2023.

- ▶ 484 déclarations préalables
- ▶ 188 permis de construire
- ▶ 6 permis d'aménager
- ▶ 47 dossiers liés aux établissements recevant du public
- ▶ 27 enseignes
- ▶ 57 certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- ▶ 13 permis de démolir
- ▶ 137 certificats d'urbanisme d'information (CUa)

+ 1 formation sur l'actualité juridique urbanisme pour les secrétaires de mairies.

+ 1 formation sur le logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les secrétaires de mairies.

PC = Permis de Construire
PA = Permis d'Aménager
CU = Certificat d'Urbanisme
PD = Permis de Démolir
DP = Déclaration Préalable

E = Enseigne
AT = Autorisation de Travaux pour les Etablissements Recevant du Public

Conseiller via les permanences du CAUE

Des permanences avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont organisées dans les bureaux de l'hôtel communautaire deux fois par mois. Il aide à l'amélioration de la qualité architecturale des projets de construction et également à trouver des solutions techniques pour respecter les règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire. Un nouveau logiciel de prise de rendez-vous a été mis en place en 2024. 33 rendez-vous ont eu lieu.

Fixer la stratégie territoriale

Évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi fixe la règlementation d'urbanisme sur le territoire.

Deux procédures d'évolution ont été menées sur l'année 2024 :

1. Par délibération en date du 21/12/2023, le Conseil communautaire a engagé la révision allégée n°1 du PLUi afin de respecter une décision de justice et reclasser une parcelle actuellement en zone Nb en zone UP2 sur la commune des Hauts de Caux. Le dossier a été arrêté en septembre 2024. L'examen conjoint a eu lieu en décembre 2024.
2. Par arrêté N° 23/446 en date du 08/01/2024, le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie a engagé la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour :

- Corriger des erreurs matérielles,
- Modifier l'écriture de certaines dispositions réglementaires,
- Actualiser certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en ajouter,
- Ajuster le règlement graphique ,
- Mettre à jour les annexes.

L'enquête publique conjointe aux deux procédures se déroule au premier trimestre 2025.

Actualisation du recensement intercommunal des cavités souterraines (RICS)

Le RICS a été actualisé en tenant compte de l'évolution de la doctrine départementale de l'Etat et des résultats des études menées sur le territoire. Sur les communes d'Ecretteville les Baons, Carville la Folletière et Saint Martin de l'If, une mise à jour complète a été réalisée. Les cartes actualisées sont intégrées dans le cadre de la modification n°2 du PLUi.

Élaboration du premier bilan de l'artificialisation des sols

Le premier bilan de l'artificialisation des sols a été voté par le conseil communautaire le 19 décembre 2024. Ce rapport a été établi à partir des données de la base Cartographie de la Consommation Foncière. (CCF). La consommation des ENAF entre le 1er janvier 2011 et le 31 octobre 2024 est estimée à 162 ha. La consommation est majoritairement destinée à l'habitat puis à l'activité. Ce premier rapport servira de base pour suivre la consommation foncière du territoire intercommunal et notamment la réduction progressive des surfaces artificialisées.

Se doter d'un système d'Information Géographique (SIG)

Un géométrien est venu renforcer l'équipe. Il a réalisé un inventaire des données disponibles, recensé les besoins et rencontré les services. L'objectif est de collecter, analyser, visualiser les données. Il travaille sur la mise en place d'un portail géographique durant l'année 2025.

Mobilité

Un plan d'actions pour le territoire

Le Plan de Mobilité Simplifié, définissant la stratégie de mobilité et le plan d'actions pour les années à venir, a été approuvé par le conseil communautaire en septembre 2024.

Le réseau de transport public urbain VIKIBUS

La gestion du réseau de transport urbain « Vikibus » est organisée par la communauté de communes.

On compte pour la période 2024, 53 847 validations soit une évolution de + 2.7% comparé à l'année N-1.

La Communauté de Communes a travaillé sur le confortement de l'offre de services de transport sur son territoire. Le Conseil Communautaire a retenu le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation des transports publics urbain et à la demande sur le territoire d'Yvetot Normandie à partir du 1er janvier 2025. Cette délégation, votée au conseil communautaire du 15 octobre 2024, lie la Communauté de communes Yvetot Normandie et Hangard Autocars pour une durée de 6 ans.

Le nouveau service est mis en place depuis le 1er janvier 2025 et vient renforcer de service existant en desservant l'ensemble des communes, il vient notamment offrir aux voyageurs du nouveau réseau, une mobilité performante et vient améliorer la qualité du service rendu aux usagers.



vikibus
YVETOT NORMANDIE





BlaBlaCar Daily

Yvetot Normandie incite au covoiturage

Le partenariat avec BlaBlaCar Daily a été poursuivi en 2024 avec la volonté de développer des solutions de mobilité pour les habitants et les entreprises du territoire, et notamment pour faciliter les déplacements domicile-travail.

Pour le covoiturage du 01/01/2024 au 31/12/2024 :



Inscriptions totales

751 nouveaux inscrits depuis le 1er janvier 2024



Total des trajets

8342 trajets réalisés



Total des kilomètres

230 979 kms



Kg de CO2 économisés

50 tonnes depuis le 1er janvier 2024



Total incitatifs

Montant total cofinancé : 9702€



Le contact au public

Accueil administratif

Plusieurs milliers d'usagers sont accueillis chaque année au siège administratif de la Communauté de Communes.

Le service accueil a pour but l'orientation et le premier renseignement du public de la Communauté de Communes. Il oriente le public vers les différents services de la structure.

L'accueil est en contact direct et permanent avec le public, l'ensemble des services et les élus. Il est en relation avec les fournisseurs et les différents acteurs du territoire comme les associations, les écoles...

Le service :

- ▶ accueille le public,
- ▶ reçoit, filtre et oriente les appels,
- ▶ distribue les sacs de tri pour les habitants d'Yvetot,
- ▶ donne les renseignements généraux concernant la REOM et le fonctionnement du ramassage des Ordures Ménagères,
- ▶ renseigne sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Le service assure aussi la gestion du courrier (enregistrement, distribution, mise sous pli, affranchissement, retours...).

Il a ainsi la charge :

- ▶ de l'enregistrement informatique du courrier,
- ▶ du tri et de la ventilation du courrier dans les services,
- ▶ de la mise sous pli et de l'affranchissement,
- ▶ de la diffusion des informations par voie d'affichage ou la remise de documentation dans les services,
- ▶ de la réception des offres des marchés publics.

Porte d'entrée de la collectivité, le service s'adapte avec réactivité aux changements de fonctionnement de la Communauté de Communes et aux évolutions sociétales de la population.

Accueil physique
9 072 personnes

Accueil téléphonique
13 814 personnes

* intégration d'un nouveau standard téléphonique en 2024

France Services

La structure a été labellisée au 1er janvier 2021.

En 2024, les agents France Services ont traité 1184 dossiers, soit une baisse de 26,3% par rapport à 2022. Cette diminution fait suite à un aménagement du planning d'ouverture pour permettre aux agents France Services de réaliser les tâches administratives liées à l'instruction des dossiers.



France Services a réalisé 1 184 entretiens en 2023.

Espace Public Numérique

L'informatique est devenue incontournable dans notre quotidien : démarches administratives, emploi, loisirs ... autant de domaines pour lesquels un ordinateur et un accès à internet sont nécessaires. Cependant, beaucoup d'entre nous ne sont pas familiers de ces usages, et/ou ne disposent pas du matériel nécessaire. Face à ce constat, Yvetot Normandie a décidé de mettre en place un Espace Public Numérique pour facilier l'accès aux outils informatiques et multimédia, à travers des ateliers d'initiation et de perfectionnement.



Atelier mensuel
Environ 1 atelier par mois sur chaque commune



Atelier collectif
(6 personnes maximum)



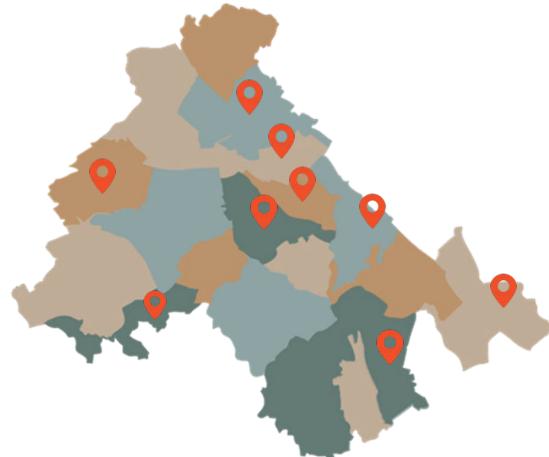
9 Communes :
Baons-le-Comte, Saint-Martin-de-l'If, Écretteville-les-Baons, Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Écalles-Alix, Bois-himont, Les Haut-de-caux (Etable), Mesnil-Panneville



13 Thématiques :
Programmées en amont, proposées parfois à deux endroits pour pallier aux indisponibilités éventuelles des usagers



Café du numérique:
Ajout d'un temps d'échange bi-mensuel sur une thématique informatique donnée



Education aux médias et à l'information
Projet de collaboration avec la Médiathèque, répondant aux problématiques de vérification de l'information.

Animations séniors

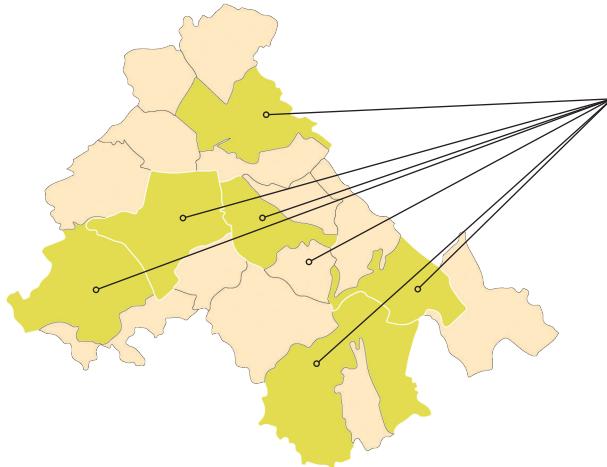
Depuis septembre 2022, Yvetot Normandie développe un programme d'animations seniors riches en activité : loisirs actifs, randonnées, animations culturelles, séances de cinéma, médiation numérique, mobilité et sorties. Ces animations rencontrent un vif succès avec plus de 650 participants.



Relais Petite Enfance

L'action du RPE

Animées par des éducatrices de jeunes enfants et une infirmière puéricultrice, certaines activités voient également l'intervention de bibliothécaires de la Médiathèque et de professeurs du Conservatoire de musique. Motricité, éveil musical, peinture, manipulations, lecture, etc, sont autant d'activités qui contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants, et permettent des échanges professionnels entre les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile.



Maillage territorial

Des ateliers d'éveil sont proposés aux professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent dans les locaux du RPE d'Yvetot ainsi qu'en itinérance dans cinq autres communes du territoire.

Les temps collectifs sont proposés dans les communes d'Allouville-Bellefosse, Croix-Mare, Les-Hauts-de-Caux, Saint-Martin de l'If, Valliquerville et Yvetot, et permettent d'étendre l'action du service sur le territoire. Au total, ce sont actuellement plus d'une cinquantaine d'assistants maternels qui participent ainsi aux ateliers déployés, pour plus de 150 enfants par an en moyenne.

Semaine nationale de la petite enfance 2024

À l'occasion de cet événement, il a été proposé, un jeu intitulé « Montre-moi le printemps ». Chaque assistante maternelle participante devait déposer au RPE une oeuvre réalisée avec les enfants qu'elle accueille. Ensuite les créations ont été exposées dans certains établissements de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. A toutes les participantes, la COM-COM a offert un album jeunesse pour faire le lien avec le dispositif « Bébé à la Page ».



Action culturelle et sportive

Médiathèque

Des nouveautés dans les collections de la Médiathèque intercommunale

Par essence, les collections constituent l'un des principaux volets de travail de la Médiathèque intercommunale. En sus du travail courant de gestion, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2024 pour développer et valoriser des fonds spécifiques à la Médiathèque Guy de Maupassant et à l'Assemblaye :

- ▶ Installation d'un fonds Facile à Lire à Guy de Maupassant : sélection de documents sur des critères d'accessibilité et de lisibilité, pour un public présentant des difficultés de lecture ou ayant désapris à lire,
- ▶ Remise en circulation d'une sélection de vinyles,
- ▶ Nouvelles acquisitions en romans en langues étrangères pour le public adulte,
- ▶ Récolement des fonds : inventaire des collections permettant de vérifier la conformité du catalogue avec les fonds réellement présents,
- ▶ Mise à jour du fonds de l'Assemblaye grâce, notamment, à de nouvelles acquisitions.

La mise en circulation des **Malles Vagabondes** a également marqué l'année 2024. Issu du Contrat Territoire Lecture 2021-2023 et piloté par la Médiathèque Guy de Maupassant, ce projet fait naviguer des collections spécifiques dans les bibliothèques du territoire : livres en grands caractères, livres-jeux, mangas et livres pour les 0-3 ans.



Action culturelle, accueil de groupes et partenariats

L'accès pour tous à la culture est l'une des vocations de la Médiathèque intercommunale ; elle favorise ainsi la diversité culturelle et stimule l'imagination.

En 2024, la Médiathèque intercommunale a accueilli ou proposé à la Médiathèque Guy de Maupassant, l'Assemblaye ou sur le territoire, 68 rendez-vous pour petits et grands : des spectacles, des rencontres d'auteurs, des lectures, des concerts, des rendez-vous autour du jeu de société, une exposition sur Yvetot et le monde des « Années Ernaux ». Elle a accueilli des associations ou structures partenaires pour des ateliers de sensibilisation à l'illettrisme, un café réparation et des ateliers scientifiques. Elle a également participé aux festivités du passage de la Flamme Olympique à Yvetot.

Des rendez-vous annuels n'ont pas été manqués : Nuits de la lecture, festivals Terres de Paroles et Boréales, Semaine Nationale de la Petite Enfance...

Ceci, sans oublier les rendez-vous réguliers animés par les bibliothécaires : « P'tits Pyjamas », « P'tits Bézots », « Faites une Parenthèse », « Fondus du Japon », « D'entrée de jeux » et « Dans vos playlists : le club écoute ».

Au total, plus de 1 240 personnes touchées par cette riche programmation culturelle.

Parallèlement, l'équipe de la Médiathèque Guy de Maupassant a réalisé 141 accueils de classes de la Communauté de communes en 2024, de la maternelle à la 6ème, à Guy de Maupassant ou à l'Assemblaye. Cela concerne 14 écoles élémentaires dont les classes sont venues jusqu'à 3 fois dans l'année.

Enfin, comme les années précédentes, la Médiathèque a accueilli d'autres groupes et est intervenue hors-les-murs sur certains partenariats : Relai Petite Enfance, Multi-Accueil Collectif, Protection Maternelle et Infantile, Centre Médico-Social...

La Médiathèque en chiffres

► INSCRIPTIONS

En 2024, on comptait 4 495 inscrits à la Médiathèque intercommunale (Médiathèque Guy de Maupassant, bibliothèque de l'Assemblaye et bibliothèque Françoise Dolto) dont 940 nouveaux inscrits. Cela représentait 17 % de la population de la Communauté de Communes, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année 2023.

65,88 % de ces inscriptions concernaient des femmes et 34,12 % des hommes, une répartition équivalente à l'année précédente.

► PRÊTS

Le nombre de prêts (individuels et collectifs) est également un indicateur intéressant d'utilisation des collections de la Médiathèque intercommunale :

Nombre de prêts total en 2024	
Médiathèque	153 122
Assemblaye	631
Bibliothèque Françoise Dolto	9 422
Total prêts :	163 175

► ACQUISITIONS

Enfin, le budget d'acquisition de documents de la Médiathèque Guy de Maupassant et de l'Assemblaye s'élevait à 60 000 € dont :

- 12 000 € pour les DVD,
- 7 500 € pour les CD,
- 6 675 € pour les revues imprimées,
- 31 825 € pour les livres imprimés,
- 500 € pour les jeux de société,
- 1 500 € pour les livres de l'Assemblaye.

Grâce à la convention mise en place en 2022 avec le Département, les usagers de la Médiathèque intercommunale accèdent encore aujourd'hui aux ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale de Seine-Maritime : presse en ligne, cinéma, musique, autoformation...

Conservatoire de Musique

432
INSCRITS

Un établissement ancré sur le territoire

Le Conservatoire participe à l'activité culturelle de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dont il est un élément moteur : la diffusion et la création sont des composantes du projet d'établissement étroitement associées aux missions pédagogiques dont elles constituent à la fois des résultantes et des moyens.

Au-delà de sa large gamme d'enseignements et d'activités dispensées, avec des cours adaptés à tous les âges et à tous les niveaux, les équipes du Conservatoire participent au rayonnement de l'action culturelle sur toutes les communes du territoire et alentours.

► **81 MANIFESTATIONS**

assurées par le Conservatoire dont



**32 dans les communes
du territoire Yvetot
Normandie**



**9 hors Communauté de
Communes**

- Canteleu
- Notre dame de Gravéchon
- Coutances (2 concerts)
- Le Trait (2 concerts)
- Paluel
- Sotteville
- Sotteville-sur-Mer



Le concert des professeurs

Moment toujours très apprécié des parents et des élèves, le concert des professeurs permet de mettre en lumière les qualités artistiques des enseignants du conservatoire. Cette année encore, le programme proposé était riche et varié, allant de la musique classique à la musique contemporaine en passant par la musique de jazz.

La Nuit des Conservatoires



Vendredi 31 janvier, les équipes du Conservatoire participaient à l'événement national de « La Nuit des conservatoires », initié il y a 12 ans par le SPeDiC (Syndicat des Personnels de Direction des Conservatoires). Cette soirée se déroule chaque année, partout en France, sous forme de spectacles gratuits et d'ateliers suivant les villes participantes. Pour sa première participation, le Conservatoire a proposé un vaste programme en 3 parties composé entre autres de Chorale ado, Musique actuelle, guitare électrique, percussions, flûte ou saxophone.

Conte musical

Jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024



« Les incroyables aventures de Mr FOGG » de Marco MARZI, conte musical basé sur le livre de Jules VERNE « Le tour du monde en 80 jours » a été proposé aux élèves des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles du territoire. Ce conte musical, écrit pour une flûte, un hautbois, une clarinette, un basson, un cor, une trompette, un trombone, un tuba, un percussionniste, deux récitants et un chef d'orchestre, a réuni 9 professeurs et 3 musiciens extérieurs.

650 élèves ont pu assister à ce conte musical.

Handicap

En septembre 2024, le conservatoire a accueilli des enfants de la Fondation Les Nids - Pôle Enfance Famille qui a pour mission de protéger les enfants et les jeunes en offrant des services sociaux et judiciaires.

Saison musicale

- ▶ Samedi 10 février 2024 « KAT MATAF » musique celtique.
- ▶ Samedi 30 mars 2024 L'Orchestre du Grand Turc avec son nouveau spectacle sur le vélo intitulé « DRING DRING ».
- ▶ Samedi 12 octobre « Soirée NOUGARO » avec Sylvia FERNANDEZ.
- ▶ Samedi 07 décembre « Soirée MOZART avec la Sérénade N° 10 dite « GRAN PARTITA » pour 13 instruments à vent et une contrebasse.

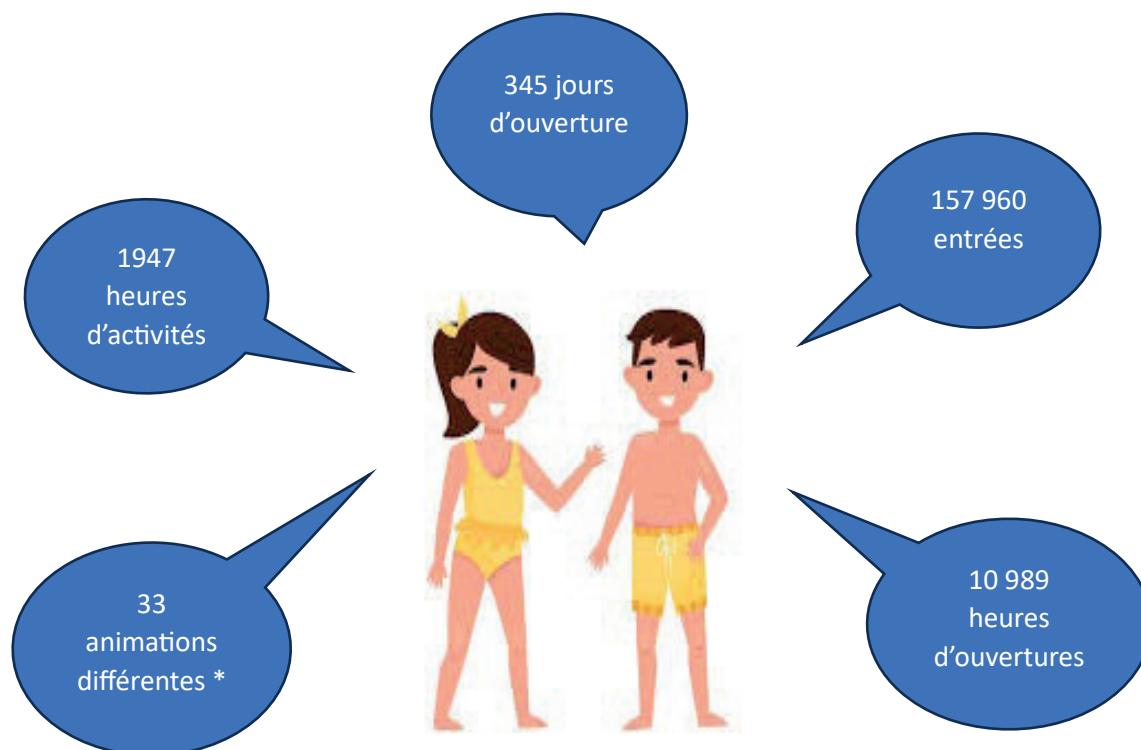
Centre aquatique

Le centre aquatique E'Caux Bulles propose 4 bassins de nage :

- ▶ Bassin de natation : 375 m²
- ▶ Bassin d'apprentissage : 247 m²
- ▶ Bassin Ludique : 247 m²
- ▶ Pataugeoire : 33 m²

Il est également doté d'un espace balnéothérapie de 87 m² et d'un espace cardio-training de 76 m².

Plusieurs chiffres à retenir pour l'année 2024 :



*5 animations Bien-être, 26 animations aquatiques 2 animations fitness.

Les travaux engagés au centre aquatique

Rénovation intérieure du sauna



Rénovation totale de l'espace détente (intérieur et extérieur)



Réparations diverses des matériels aquatique (aquabike, ...)



Début des travaux de la chaufferie biomasse



Gestion des déchets

La collecte et l'élimination des déchets ménagers font partie des compétences d'Yvetot Normandie depuis sa création en 2022. Jusqu'en 2016, la CCYN assurait la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 14 communes qui la composaient.

Au 1er janvier 2017, la CCYN a été impactée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a fait évoluer son périmètre passant de 14 à 20 communes. Suite à la fusion de 2 communes, la CCYN est désormais composée de 19 communes.

- Allouville-Bellefosse
- Auzebosc
- Baons-le-Comte
- Bois-Himont
- Carville-la-Folletière
- Croix-Mare
- Ecalles-Alix
- Ecretteville-les-Baons
- Hautot-le-Vatois
- Hautot-Saint-Sulpice
- Hauts-de-Caux
- Mesnil-Panneville
- Rocquefort
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Sainte-Marie-des-Champs
- Saint-Martin-de-l'If
- Touffreville-la-Corbeline
- Valliquerville
- Yvetot

Il s'agit d'un milieu semi-urbain : 26 943 habitants (population totale en vigueur au 1er janvier 2024).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les équipements

Yvetot Normandie dispose de cinq Bennes à Ordures Ménagères (BOM) bi compartimentées (2/3 Ordure Ménagères et 1/3 Collecte Sélective). Quatre de ces BOM sont utilisées en permanence car elles permettent une collecte simultanée et séparée des ordures ménagères (OM) avec la collecte sélective (CS). La benne la plus ancienne est utilisée occasionnellement. Elle permet d'assurer une collecte en cas de problèmes techniques ou lors des reports de tournée.



Les particuliers

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la collectivité a équipé tous les usagers de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères. Cette dotation respecte un certain nombre de critères. Le volume du bac est proportionnel au nombre de personnes composant le foyer ainsi qu'à la fréquence de collecte. Les conteneurs sont attribués de la façon suivante :

Collecte de type C1 (une collecte par semaine) :

- 1 à 2 personnes : 120 litres
- 3 à 5 personnes : 180 litres
- 6 à 7 personnes : 240 litres
- 8 personnes et plus : 340 litres

Collecte de type C2 (deux collectes par semaine) :

- 1 à 5 personnes : 120 litres
- 6 à 8 personnes : 180 litres
- 9 personnes et plus : 240 litres

Les habitats collectifs

Le volume des bacs est fonction du nombre de logements et il est ajusté à la production de déchets de l'immeuble.

Les professionnels

Le volume du conteneur est adapté au cas par cas en fonction de la quantité de déchets.

La collecte

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie sur 19 communes avec quatre équipes comptant au total 9 agents. La fréquence de collecte varie en fonction du milieu : urbain ou rural.

La ville d'Yvetot, possède des collectes de type C2 ou C1 (2 ou 1 collecte par semaine). Seul le centre-ville et les habitats collectifs d'Yvetot conservent deux ramassages.

Les 18 autres communes sont collectées une fois par semaine.



Le ramassage est effectué par quatre équipes composées chacune d'un chauffeur avec un ou deux agents de collecte. Cela permet d'assurer des collectes simultanées sur Yvetot et les autres communes.

Les déchets ménagers assimilés

Il s'agit de déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont, par leur nature et leur mode d'élimination, assimilables à des déchets ménagers. Sur le territoire de la CCYN, la production de déchets ménagers assimilés est importante notamment avec les commerçants, les artisans, les administrations, les cantines, les établissements scolaires, les établissements hospitaliers...

Tous ces producteurs de déchets ménagers assimilés bénéficient de la collecte en porte à porte. La collecte des professionnels est intégrée dans les circuits classiques de ramassage des ordures ménagères. Ils bénéficient d'une ou de deux collectes hebdomadaires.

Certains commerçants sont ramassés trois fois par semaine sans que cette collecte modifie les circuits de ramassages existants et sans qu'une tournée spécifique ne soit créée.



Le transport et le traitement des Ordures Ménagères

Pour toutes les communes à l'exception des communes d'Ecalles Alix et de Rocquefort, les camions sont vidés sur le quai de transfert situé sur la commune de Touffreville-la-Corbeline.

Chaque arrivage est pesé puis vidé en gravitaire dans une benne de très grand volume. Afin de limiter les coûts de transport, l'enlèvement s'effectue en semi-remorque et les déchets sont acheminés à la filière d'élimination.



Le Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) assure le transport depuis Yvetot et le traitement des ordures ménagères.

Les déchets ménagers sont ensuite incinérés avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SEVEDE de Saint Jean de Folleville qui respecte les dernières normes de rejets.

Le SEVEDE a confié la gestion du quai de transfert à la société BAUDELET ENVIRONNEMENT. Le transport des ordures ménagères est effectué par la société MAUFREY.

Pour les communes d'Ecalles Alix et de Rocquefort, le camion est vidé sur l'Usine de Méthanisation du SMITVAD située à Brametot et exploitée par la société VALORCAUX.



Les tonnages

La collecte pour l'année 2024 a été de 5 962 tonnes (OM et refus de tri) soit une moyenne de 221 kg d'ordures ménagères par habitant et par an.

Le tonnage global est en diminution de 2% entre 2023 et 2024.

La quantité par an et par habitant est également en diminution de 2% par rapport à 2023.

5 962
tonnes
(OM + refus de tri)

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE



La CCYN pratique une collecte sélective multi-matériaux en porte à porte. Les déchets ainsi recyclés sont les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes et emballages en carton, les briques alimentaires, les papiers, les boîtes de conserve et de boisson, les barquettes aluminium ainsi que les bidons alimentaires et les aérosols.

Depuis 2016, la CCYN pratique l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers sans distinction. Ainsi, tous les emballages plastiques se trient.

Les équipements

La CCYN a mis en place deux modes de collecte pour les matériaux recyclables :

- Les habitats individuels et les professionnels sont dotés en sacs plastiques jaunes de 50 Litres. Ces sacs sont disponibles dans les mairies correspondant au lieu de domiciliation de l'usager et dans les locaux de la CCYN pour les Yvetotais.
- Les habitats collectifs et certains professionnels générant beaucoup d'emballages recyclables disposent de bacs à couvercle jaune.

La CCYN possède des autocollants « erreur de tri » et « absence de tri » permettant de sensibiliser la population à la collecte sélective.

Lorsqu'une anomalie est détectée lors du ramassage, les déchets non conformes sont laissés sur place avec un autocollant. Un numéro de téléphone est alors disponible pour contacter l'animateur du tri de la CCYN afin de répondre à toutes les questions relatives au tri des déchets.

Il existe quelques Points d'Apport Volontaire (PAV) permettant de compléter la collecte sélective en porte à porte :

- Des bacs à couvercle jaune pour récupérer les emballages recyclables sur les déchetteries de Touffreville la Corbeline et de Croix Mare.
- Une benne de 15 m³ pour les papiers sur la déchetterie de Touffreville la Corbeline.
Ces produits recyclables ainsi que ceux issus de la collecte en porte à porte sont envoyés dans un centre de tri.

La collecte

La collecte sélective a lieu pour tous les habitants une seule fois par semaine. Pour les secteurs d'Yvetot bénéficiant de deux ramassages par semaine, les emballages recyclables sont collectés lors du deuxième jour avec les ordures ménagères.

Les communes rurales ainsi que les secteurs d'Yvetot concernés par la collecte unique bénéficient d'un ramassage simultané, ordures ménagères et emballages recyclables, grâce aux bennes bi-compartimentées. La collecte sélective étant toujours ramassée simultanément avec les ordures ménagères, les temps des tournées sont identiques aux temps de collecte des ordures ménagères.

La benne à papier est collectée une à deux fois par mois. Le gardien de la déchetterie déclenche l'enlèvement du contenu des conteneurs en fonction de leur taux de remplissage.

Les filières de recyclage

Les matériaux recyclables issus de la collecte en porte à porte suivent le même parcours que les ordures ménagères vers le quai de transfert. Une fois regroupée, la collecte sélective est envoyée vers un centre de tri afin d'extraire les différents produits : plastiques, papiers, cartons et métaux. Les erreurs de tri sont également séparées afin d'être renvoyées à l'usine d'incinération avec les ordures ménagères.

Les prestations de transport des matériaux recyclables du quai de transfert au centre de tri ainsi que le tri et le conditionnement ont été confiées à la société PAPREC avec le centre de tri situé à Guichainville.

Après leur tri et leur conditionnement, les différents flux de matériaux sont transportés en partenariat avec l'éco-organisme ADELPHÉ vers leur filière de recyclage.



Filières de VALORISATION MATIERE des déchets recyclables de la CCYN

Types de Déchets	Filières
Cartons fins	PAPREC
Briques alimentaires	PAPREC
Papiers	UPM GmbH
Acier	PAPREC
Aluminium	PAPREC
Plastiques	PAPREC



Les tonnages

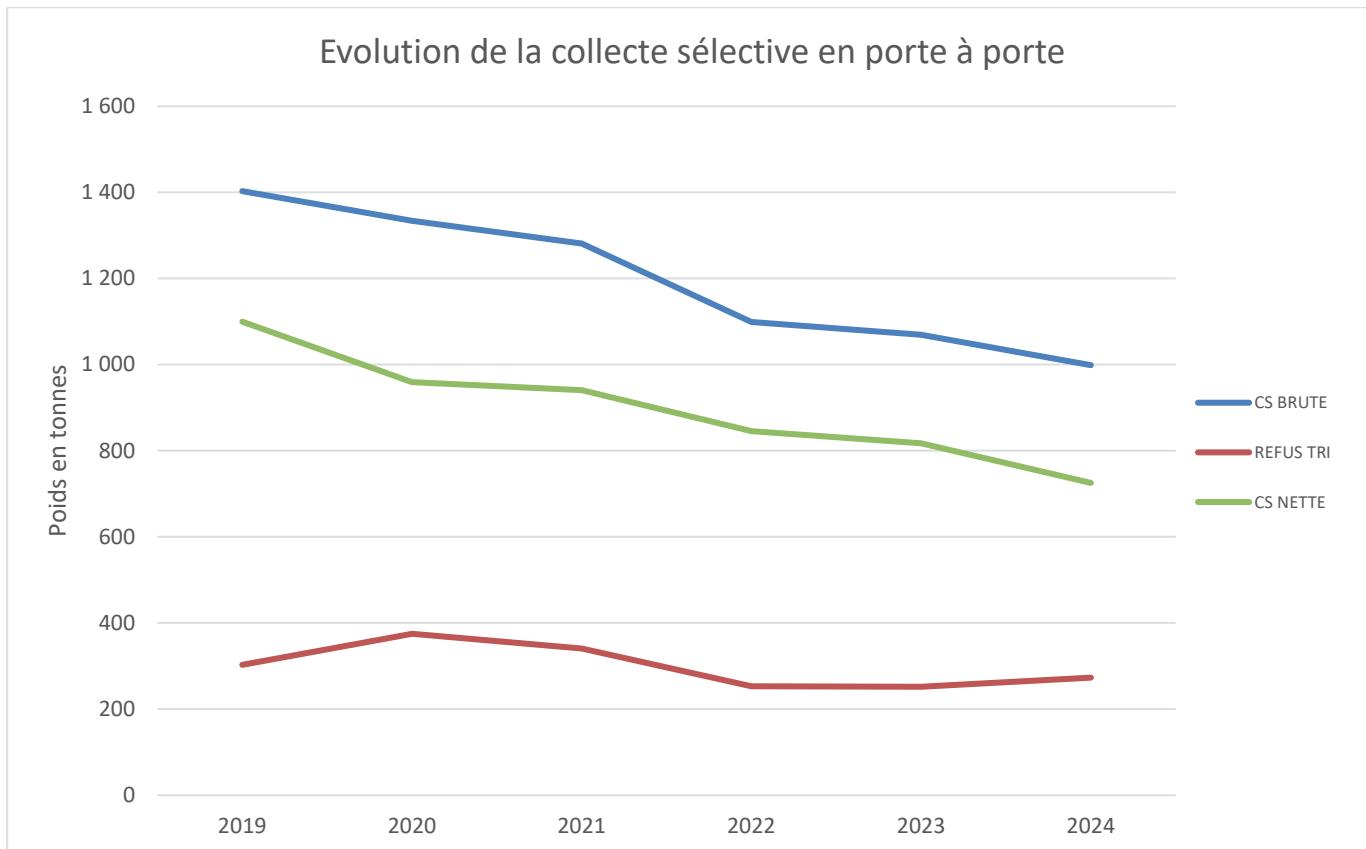
Les emballages recyclables ramassés lors de la collecte par les BOM sont déposés au quai de transfert. Il s'agit de la Collecte Sélective brute.

Ces emballages recyclables sont ensuite transportés vers un centre de tri où chaque matériau recyclable est séparé. Les produits indésirables ne pouvant être recyclés constituent les refus. Après leur tri, les matériaux recyclables issus du centre représentent la Collecte Sélective nette.

La Collecte Sélective brute pour l'année 2024 s'élève à 999 tonnes soit une diminution d'environ 7 % du tonnage par rapport à l'année 2023. Le taux de refus de tri a augmenté avec une moyenne de 27,4 % en 2024 (23,6 % en 2023) soit 273 tonnes.

Le tonnage de la Collecte Sélective nette a diminué d'environ 11 % par rapport à 2023 ce qui fait un total pour 2024 de 725 tonnes soit environ 27 kg/an/habitant (30 kg par an par habitant en 2023).

Depuis 5 ans, il est observé une baisse du tonnage d'emballages recyclables collecté.



LA COLLECTE DU VERRE EN APPOINT VOLONTAIRE



Les équipements

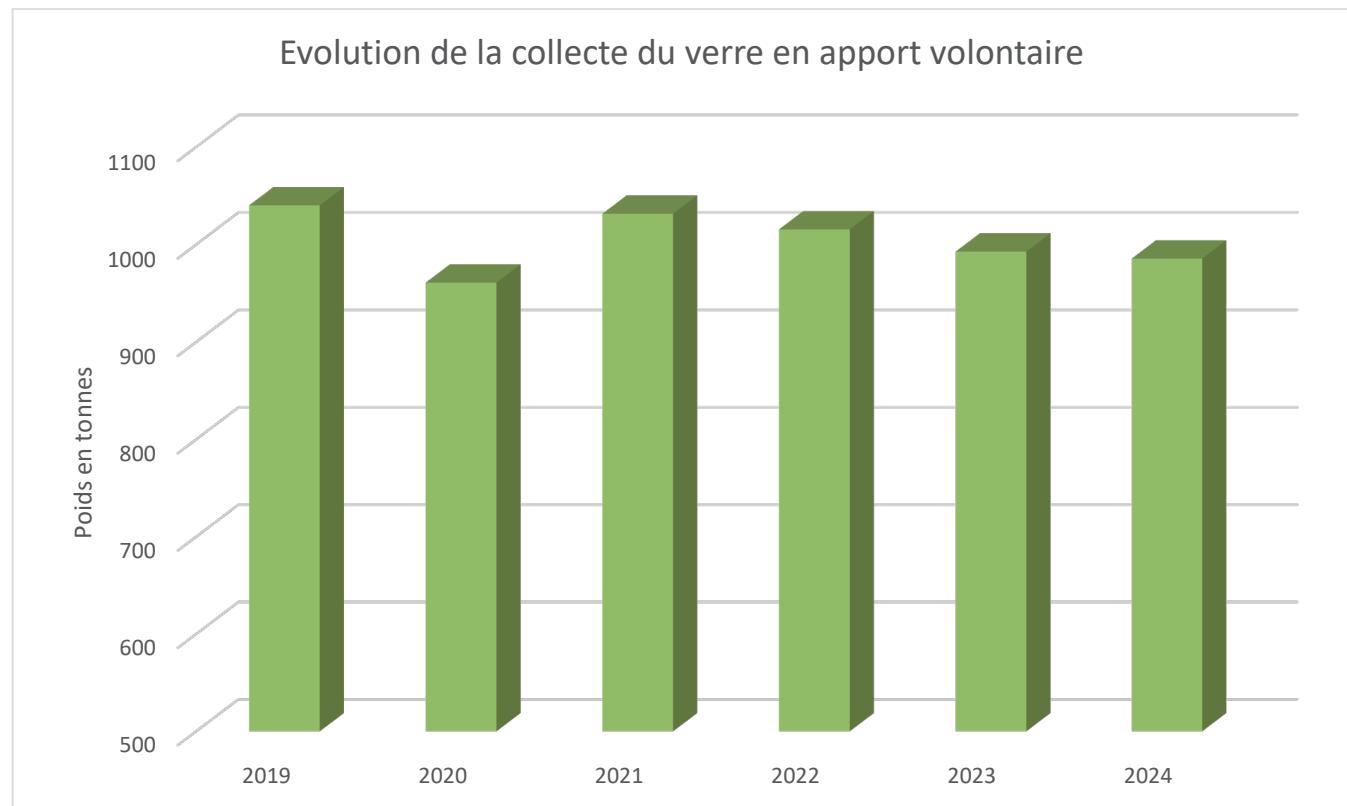
Pour la collecte du verre, la CCYN dispose de 89 Points d'Apport Volontaire soit une colonne à verre pour environ 300 habitants. 35 colonnes sont réparties sur la ville d'Yvetot, 48 sur les communes rurales et 6 sur les déchetteries. Il s'agit de colonnes insonorisées d'une contenance de 4 m³.

La collecte

Les tournées sont réalisées en moyenne tous les dix jours et les colonnes sont vidées en fonction de leur taux de remplissage.

Le verre collecté sur le territoire de la CCYN dans les Points d'Apport Volontaire est directement transporté par le collecteur MINERIS jusqu'à la société Occidental Sea Glass située à Saint Vigor d'Ymonville afin d'être recyclé en calcin, matière ensuite rachetée par les verreries.

Les tonnages



Le tonnage total collecté sur l'année 2024 représente 986 tonnes soit une diminution d'environ 1 % par rapport à 2023. En moyenne, en 2024, la collecte de verre était de 36,6 kg par an et par habitant (36,8 kg/an/hab en 2023).

LA COLLECTE DES TEXTILES EN APPORT VOLONTAIRE

En complément au tri des textiles réalisé sur les déchetteries, la CCYN a déployé cette collecte sur le territoire intercommunal. Le parc de conteneurs textiles représente 14 points d'apport volontaire répartis sur la CCYN.

Le ramassage est réalisé une fois par semaine par l'association VET NET. Les textiles ainsi collectés font l'objet d'un réemploi, d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique. Les textiles issus des points d'apport volontaire et des déchetteries représentent 108 tonnes en 2024 soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023 (102 tonnes en 2023).

LES DÉCHETTERIES

Les équipements

La CCYN possède deux déchetteries : le site de Touffreville la Corbeline et le site de Croix Mare qui a été intégré à la CCYN au 1er janvier 2018.

Les déchetteries acceptent les déchets ne pouvant pas être collectés en porte à porte ou mélangés aux ordures ménagères. Les usagers peuvent y apporter : Déchets verts, déchets bois, incinérables, polystyrène, encombrants, Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), terre, gravats, ferrailles, cartons, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), huile alimentaire, Déchets d'Equipements Electroniques (D3E), batteries, piles, lampes à économie d'énergie, textiles, huiles de vidange et bouteilles en verre.

Sont refusés sur les déchetteries les Ordures Ménagères, les Déchets d'Activité de Soins, les médicaments, l'amiante, les déchets industriels, les pneus et les pièces de véhicules.

Afin de permettre à tous d'apporter des déchets sans que l'encombrement des bennes soit trop rapide, les dépôts sont limités à 3 m³ par semaine pour tous les déchets sauf pour les gravats à 3 m³ par mois.

Les déchetteries sont accessibles à tous les particuliers et commerçants résidant sur l'une des 19 communes de la CCYN. Il n'y a pas de carte d'accès mais les gardiens peuvent être amenés à demander aux usagers un justificatif de domicile. Seuls les véhicules d'un poids total inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés à pénétrer sur les déchetteries. Un règlement intérieur explique toutes les modalités d'accès ainsi que les consignes de dépôt et de tri.



La déchetterie de Touffreville la Corbeline : située sur la route d'Yvetot (RD37) à Touffreville la Corbeline.

La déchetterie de Croix Mare :

Elle est située sur la route du Hameau Yvelin à Croix Mare.



Le fonctionnement

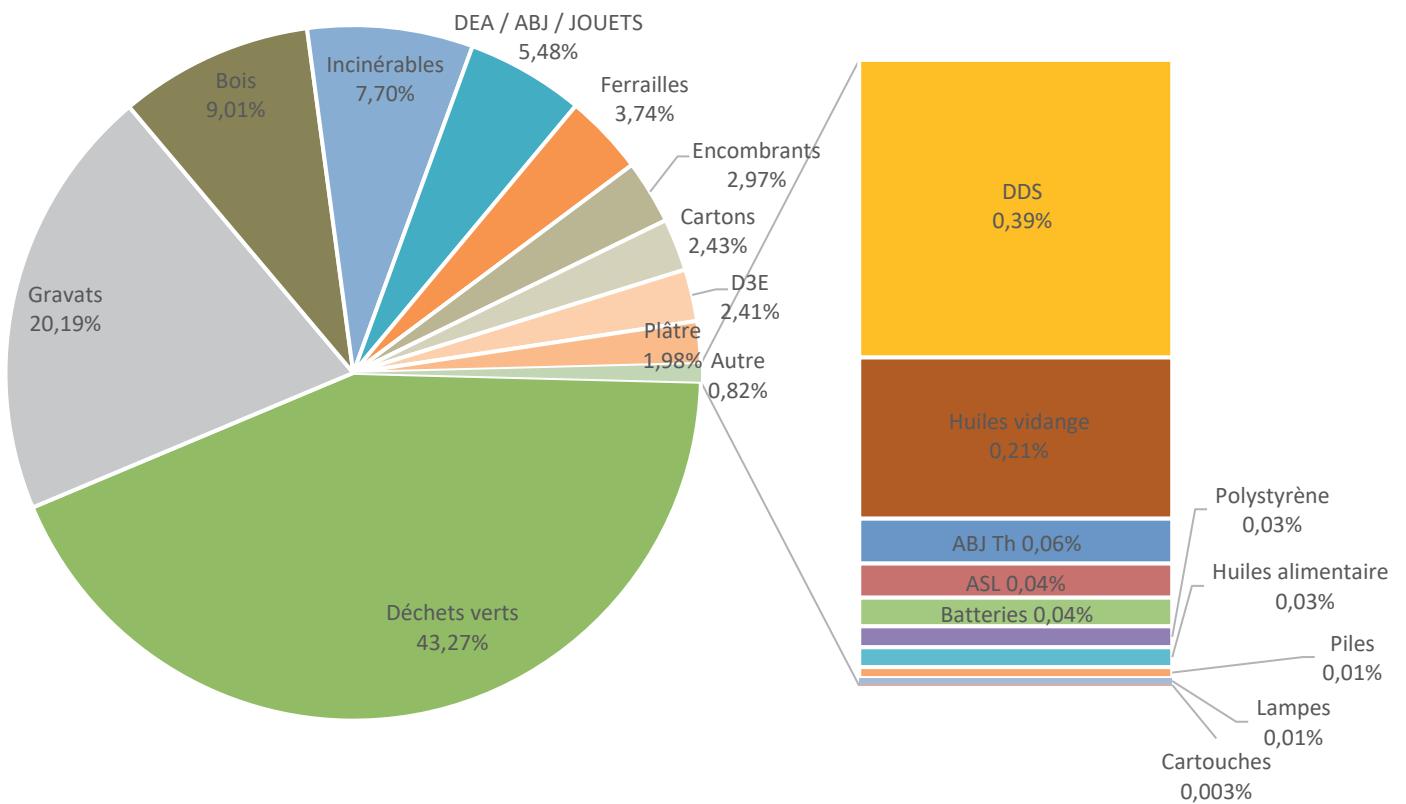
La gestion et l'exploitation des déchetteries sont effectuées en régie par la CCYN avec une équipe de 5 agents. Les prestations de transport et le traitement des déchets sont confiés à plusieurs entreprises spécialisées.

Les tonnages

En 2024, la déchetterie de Touffreville la Corbeline a réceptionné 8 247 tonnes de déchets. Les apports sont en augmentation d'environ 2 % entre 2023 et 2024 (8 064 t en 2023).

En 2024, la déchetterie de Croix Mare a réceptionné 1 953 tonnes de déchets. Les apports sont en augmentation d'environ 1 % entre 2023 et 2024 (1 929 t en 2023).

Répartition des déchets issus des déchetteries



Pendant toute l'année 2024, les déchetteries de la CCYN ont permis le recyclage, la valorisation et le traitement de 10 200 tonnes de déchets soit environ 379 kg par an et par habitant (371 kg/an/hab en 2023).

On observe une augmentation du tonnage d'environ 2 % sur les déchetteries entre 2023 et 2024 (9 993 t en 2023).

Le traitement

Pour chaque catégorie de déchet, la CCYN dispose d'une filière d'élimination :

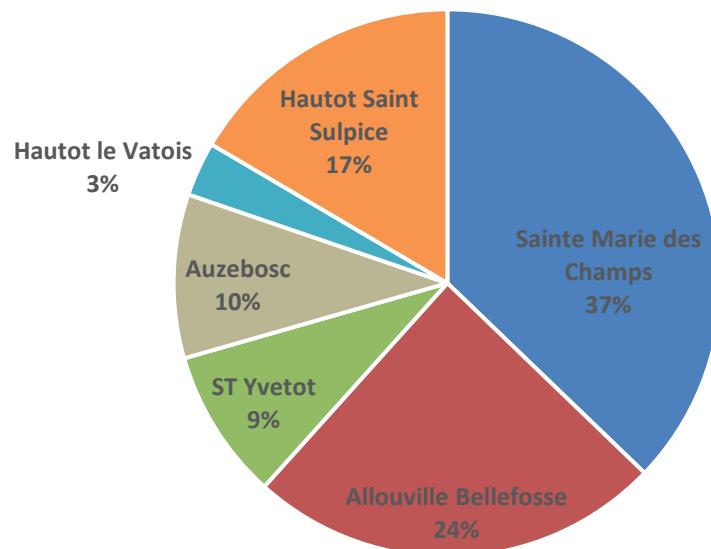
DECHETS	TRAITEMENT	ENTREPRISE
Déchets verts	Méthanisation et valorisation énergétique	Collecti'vert
Déchets bois	Recyclage et valorisation énergétique	Collecti'vert
Encombrants	Installation de stockage	Ipodec
Incinérables	Valorisation énergétique	SEVEDE
Gravats	Valorisation matière et remblai	Collecti'vert
Ferrailles	Recyclage	Ipodec
Cartons	Recyclage	Ipodec
D3E / ABJ Th / ASL	Recyclage et Valorisation	Ecologic
Textiles	Réemploi et recyclage	Association Vet Net
DDS et radiographies	Valorisation énergétique et traitement spécifique	Chimirec
Batteries	Recyclage	Ipodec
Piles	Recyclage	Corépile
Lampes économie énergie	Recyclage et régénération	Récylum
Huiles de vidange	Régénération	Eco Huile
Huiles alimentaires	Recyclage	Chimirec
Cartouches d'encre	Recyclage et valorisation énergétique	Printerre
DEA / ABJ / Jouets	Recyclage et valorisation énergétique	Ecomaison
Polystyrène	Recyclage	Naturaulin
Vélo	Réutilisation	La Bicyclerie
Plâtre	Recyclage	Ipodec

LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

Certaines communes sont équipées de plateformes de déchets verts. Les communes concernées sont : Allouville Bellefosse, Auzebosc, Hautot le Vatois, Hautot Saint Sulpice et Sainte Marie des Champs. Ces structures n'acceptent que les branchages et les pelouses des particuliers.

La CCYN pratique aussi l'enlèvement des déchets verts pour les services techniques (ST) de la ville d'Yvetot.

Répartition des déchets verts sur les plateformes



Les déchets verts collectés sur les plateformes en 2024 représentent 4 151 tonnes soit une diminution d'environ 3 % par rapport à 2023 (4 263 t en 2023).

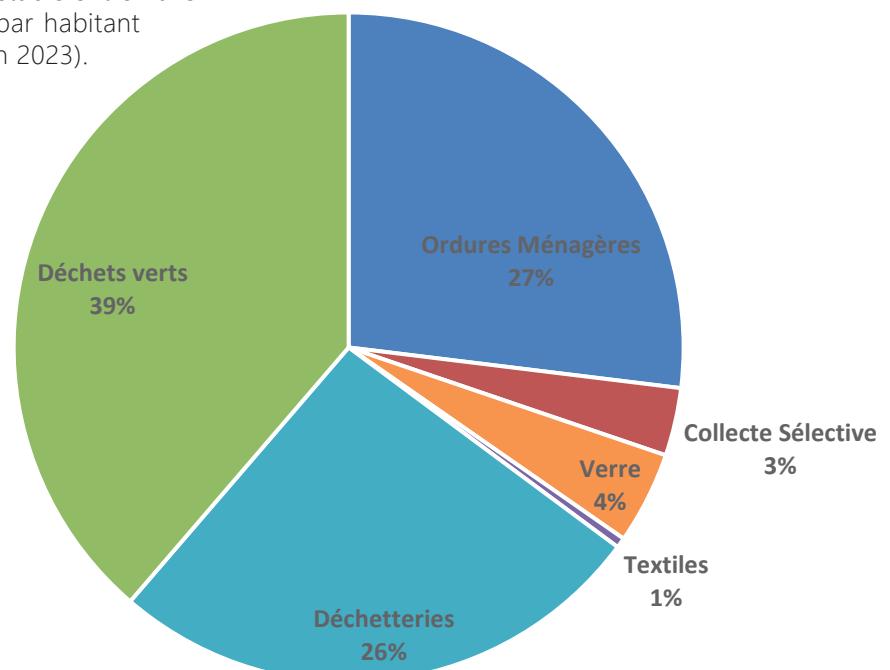
Le total de déchets verts collectés en 2024 sur notre territoire, déchetteries et plateformes, s'élève à 8 564 tonnes soit peu d'évolution par rapport à 2023 (8 592 t en 2023).

La production de déchets verts totale par an et par habitant est de 318 kg en 2024.

RÉCAPITULATIF DES TONNAGES

Les services de la CCYN ont permis pendant l'année 2024 la collecte et le traitement de 22 132 tonnes de déchets ménagers et assimilés soit environ 821 kg/an/habitant.

Le tonnage global est resté globalement stable entre 2023 et 2024. La quantité générée par an et par habitant en 2024 est aussi restée stable (825 kg en 2023).



LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget Ordures Ménagères doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Il s'agit d'un budget annexe qui ne peut pas recevoir de subvention d'équilibre du budget principal. En 2024, le budget du service ordures ménagères était réparti de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement réalisées : 3 585 925,41 € TTC
- Recettes de fonctionnement réalisées : 3 527 274,60 € TTC
- Dépenses d'investissement réalisées : 410 206,82 € TTC
- Recettes d'investissement réalisées : 249 151,50 € TTC

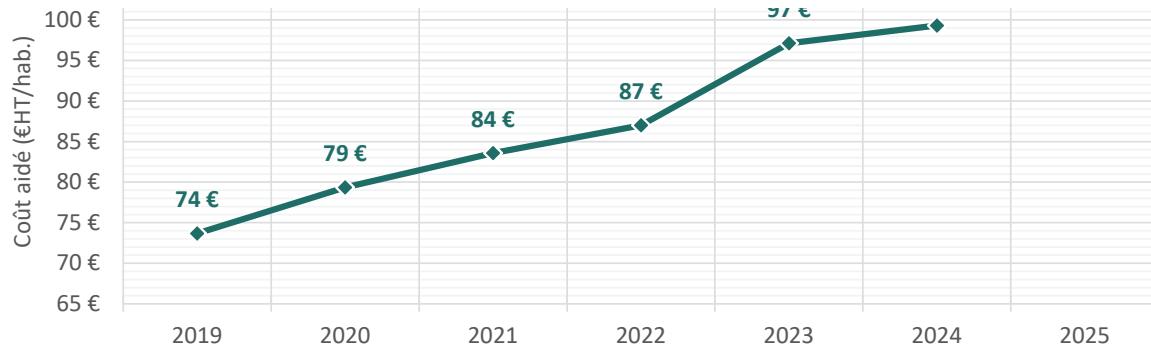
Les recettes intègrent la reprise des excédents des années antérieures.

LES DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COUTS

Le coût aidé du service déchets

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du coût aidé du service déchets. Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Le premier graphique présente le coût aidé en Euros HT/habitant/an, le second graphique le coût aidé en Euros HT/tonne/an :

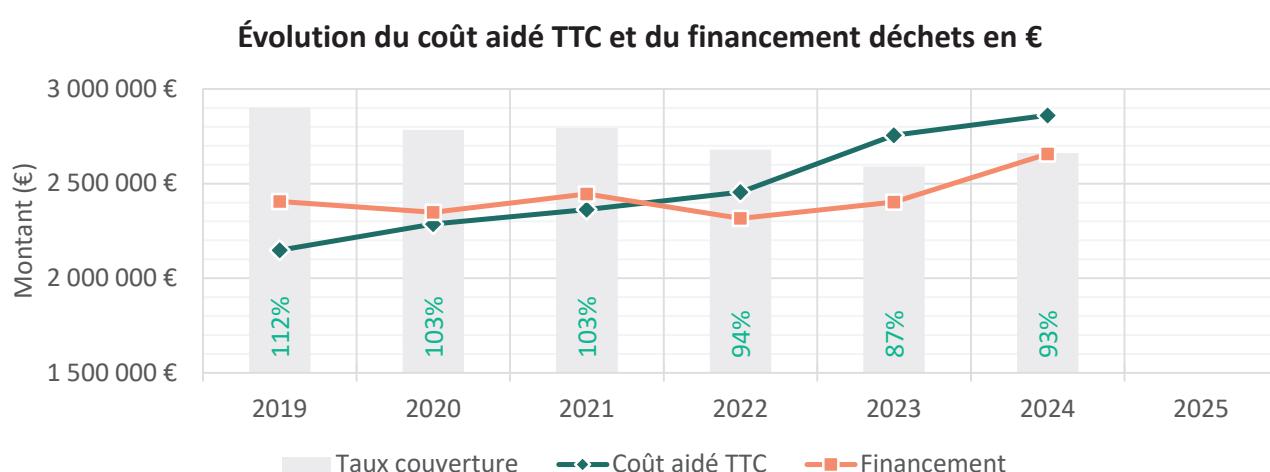
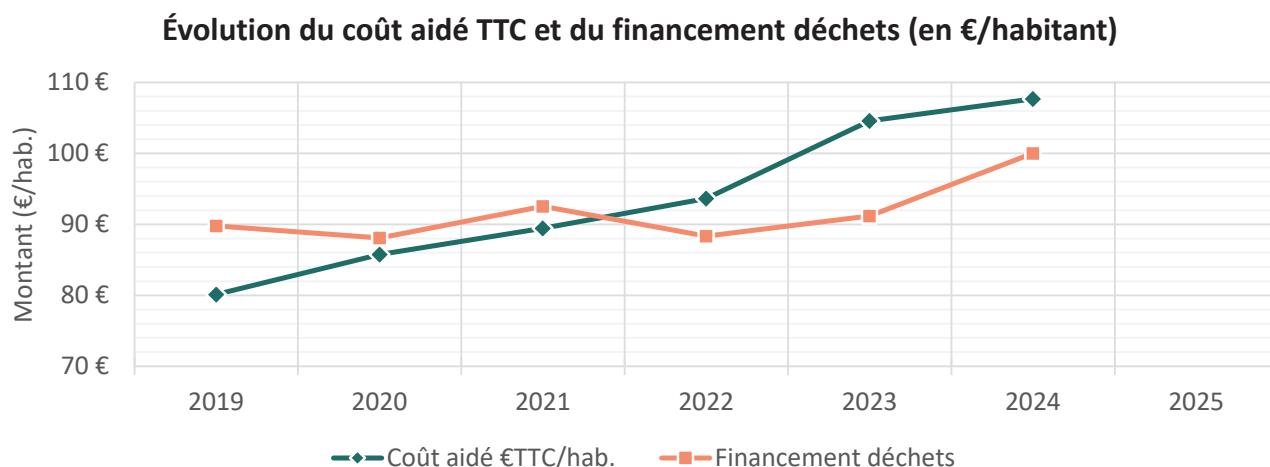


Évolution du coût aidé - Tous flux en € HT/tonne/an



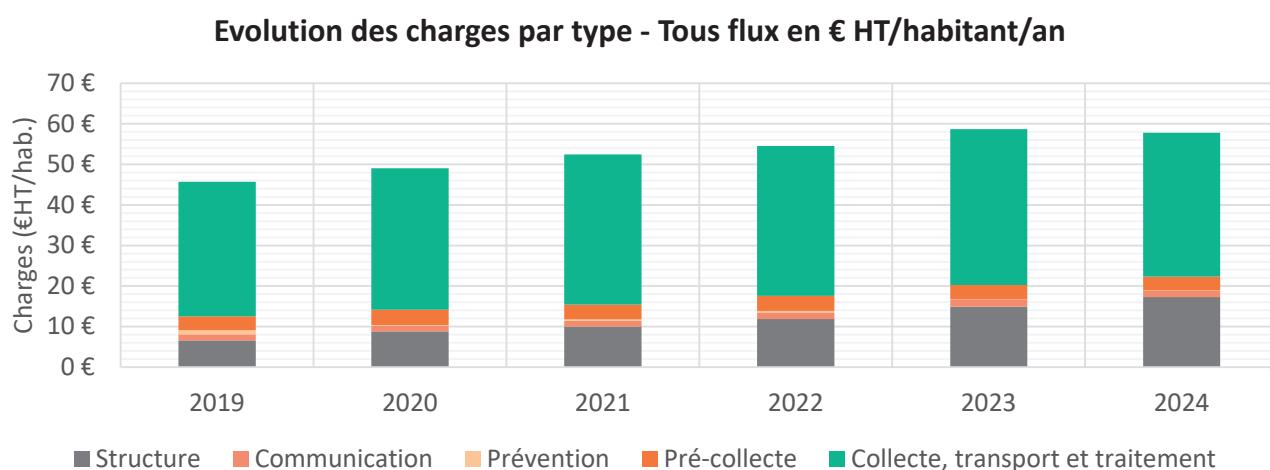
Le financement du service déchets

Les graphiques ci-dessous comparent l'évolution du coût du service déchets par rapport à son financement. Le premier graphique compare les données en Euros TTC/habitant, le second graphique en Euros TTC.

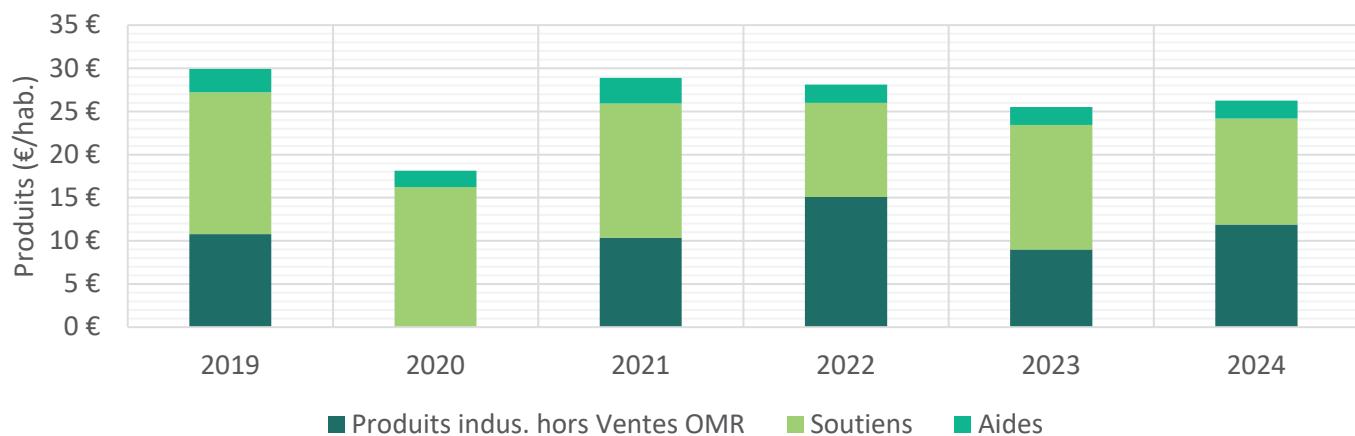


Répartition des charges et des produits

Les graphiques ci-dessous comparent l'évolution du coût du service déchets par rapport à son financement. Le premier graphique compare les données en Euros TTC/habitant, le second graphique en Euros TTC.



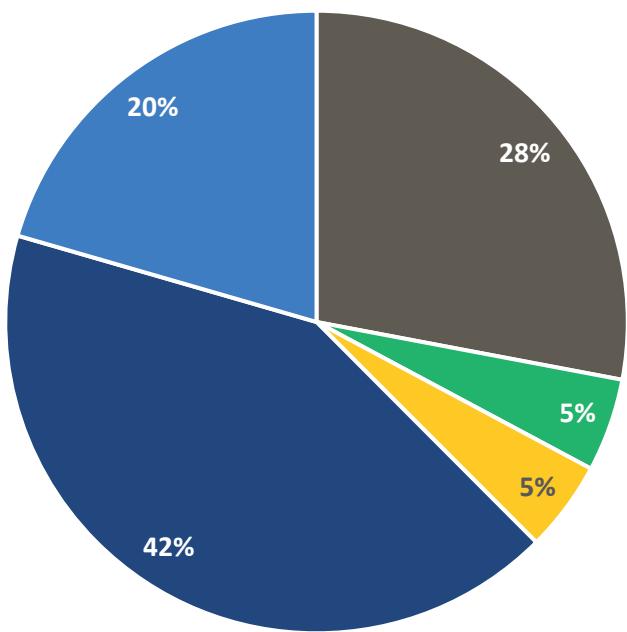
Evolution des produits en €/habitant/an



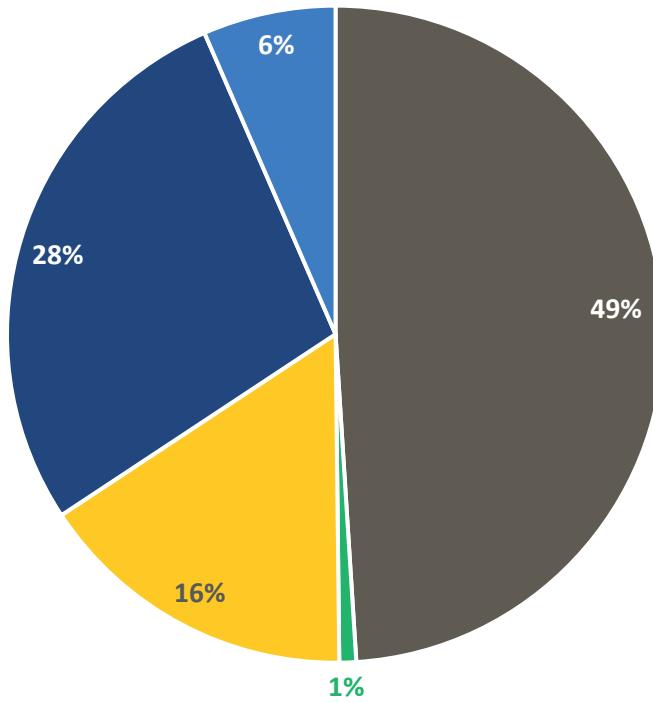
Part des flux de déchets dans le coût du service

Le premier graphique présente la répartition des différents flux de déchets (ratio kg/habitant), le second graphique présente la répartition du coût aidé (€ HT/habitant) de ces mêmes flux.

Répartition du ratio - Année 2024



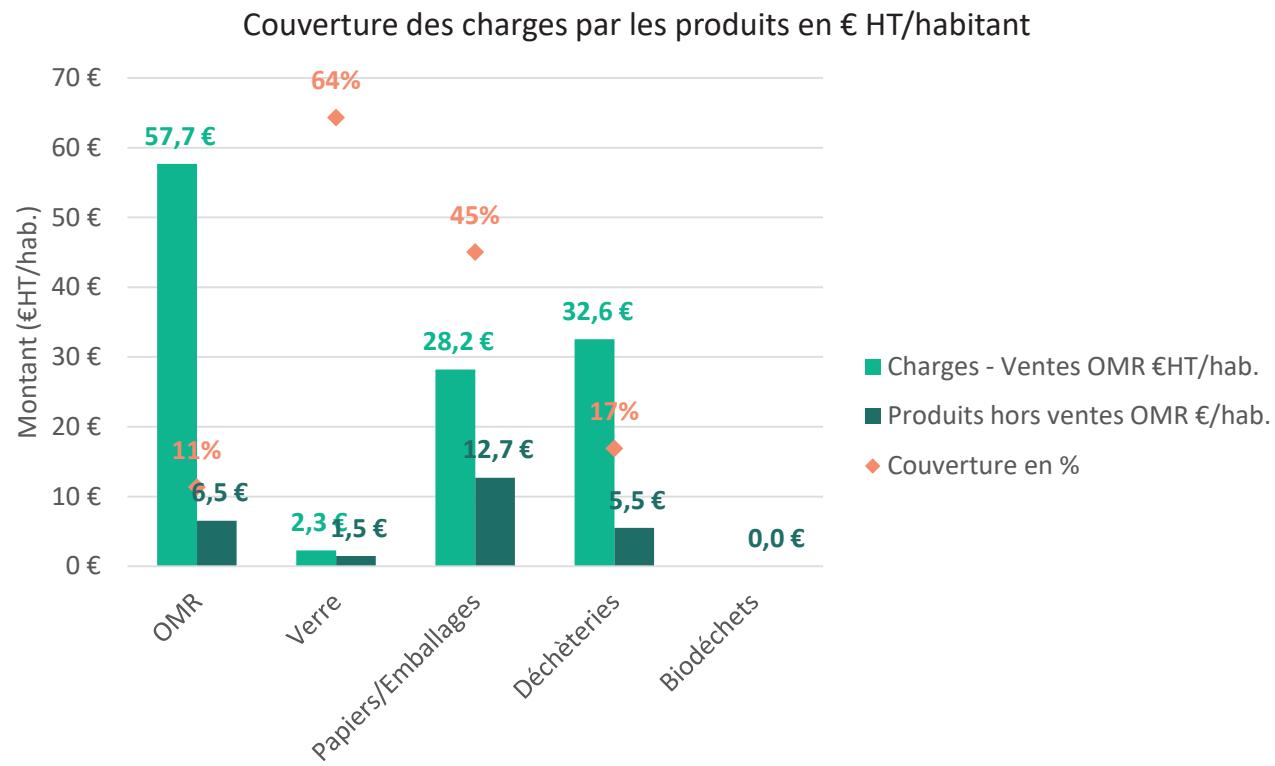
Répartition du coût aidé - Année 2024



- OMR
- Verre
- Papiers/Emballages
- Déchèteries
- Biodéchets
- Autres flux

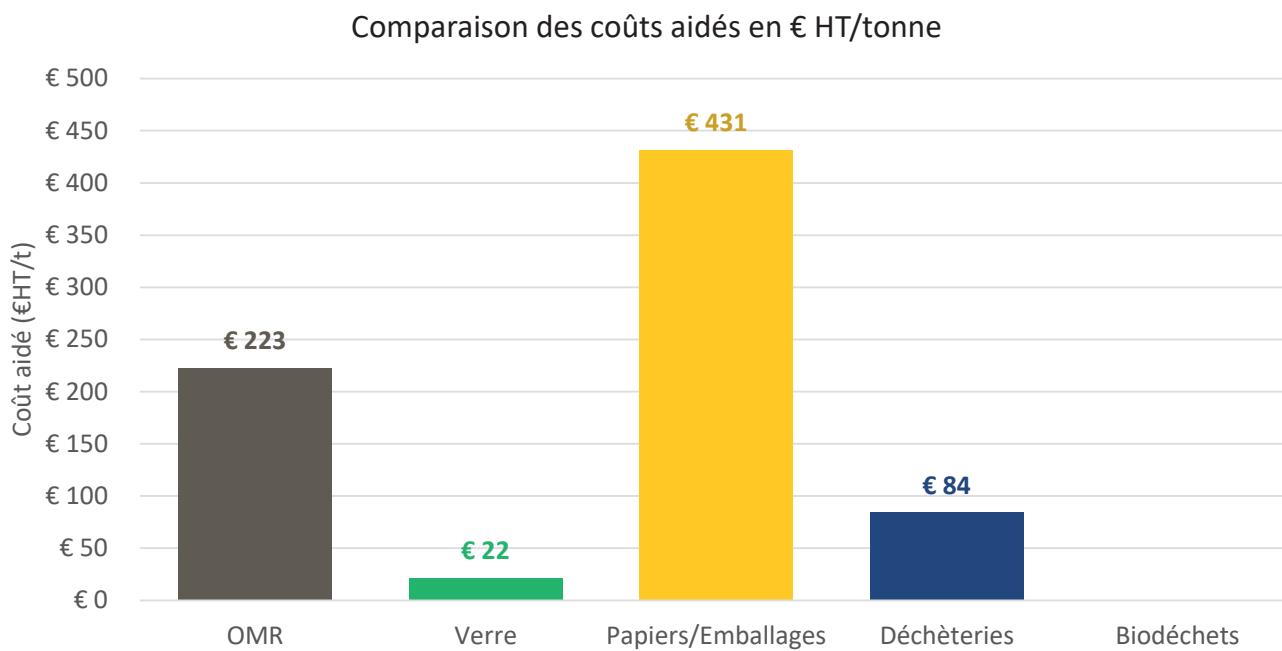
La couverture des charges par les produits

Le graphique ci-dessous présente le taux de couverture des charges par les produits selon les flux de déchets.



Coût des différents flux ramenés à la tonne

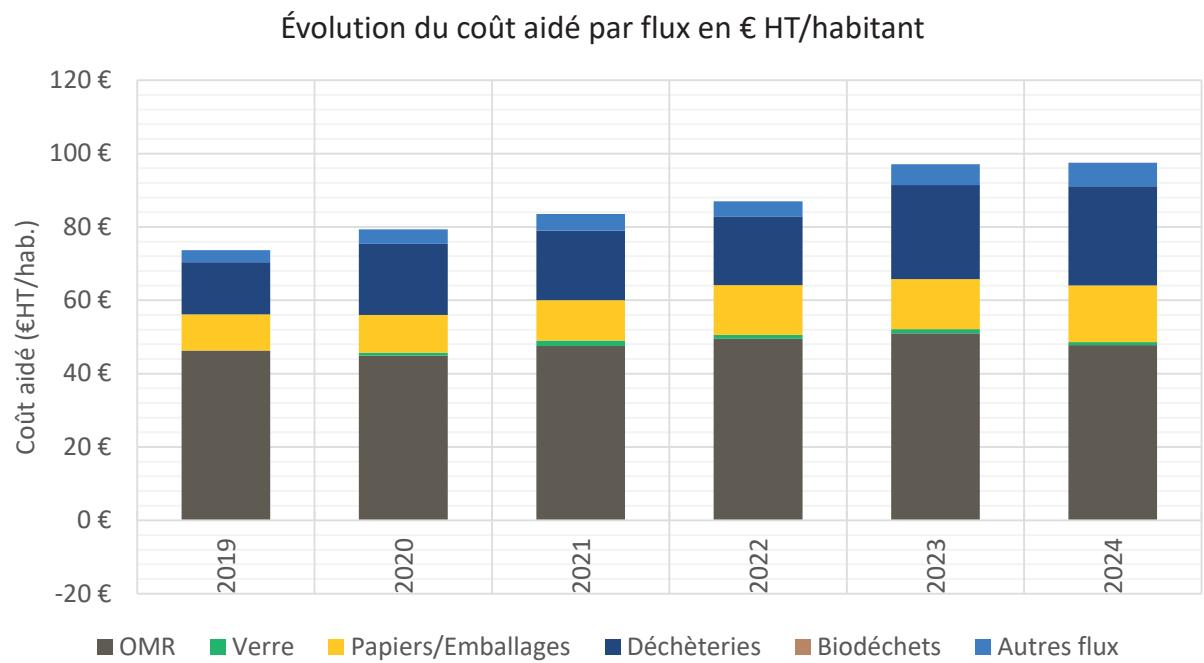
Le graphique ci-dessous présente les coûts aidés en Euros HT par tonne pour les principaux flux.



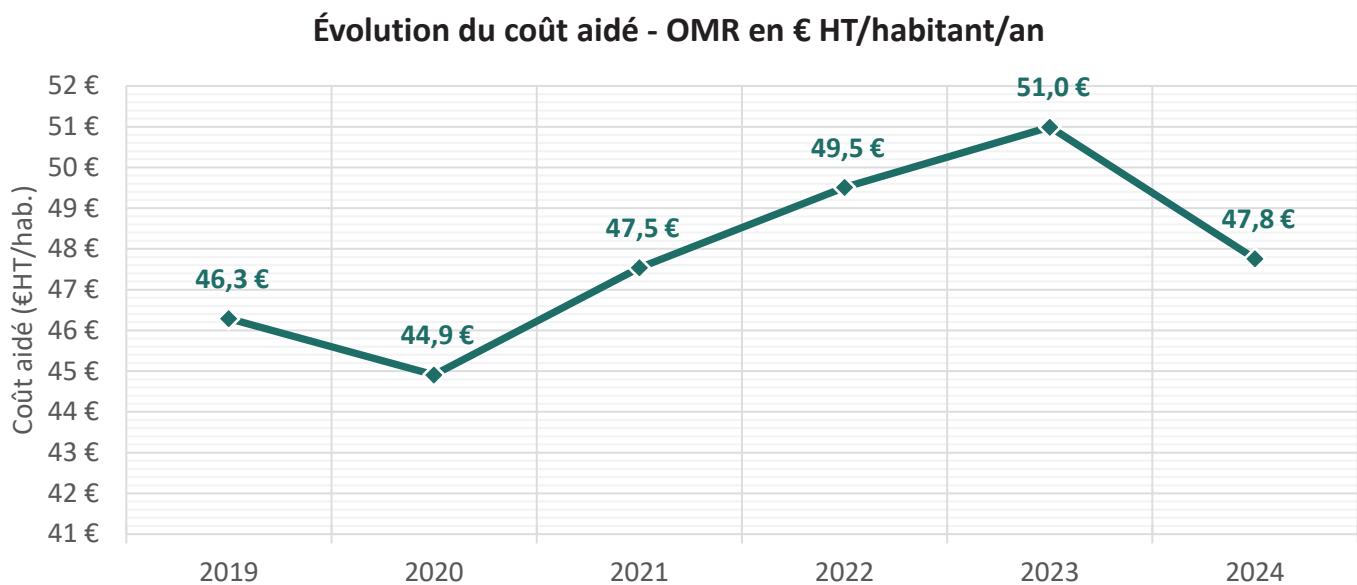
Evolution du coût par flux

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts aidés en Euros HT par habitant par flux.

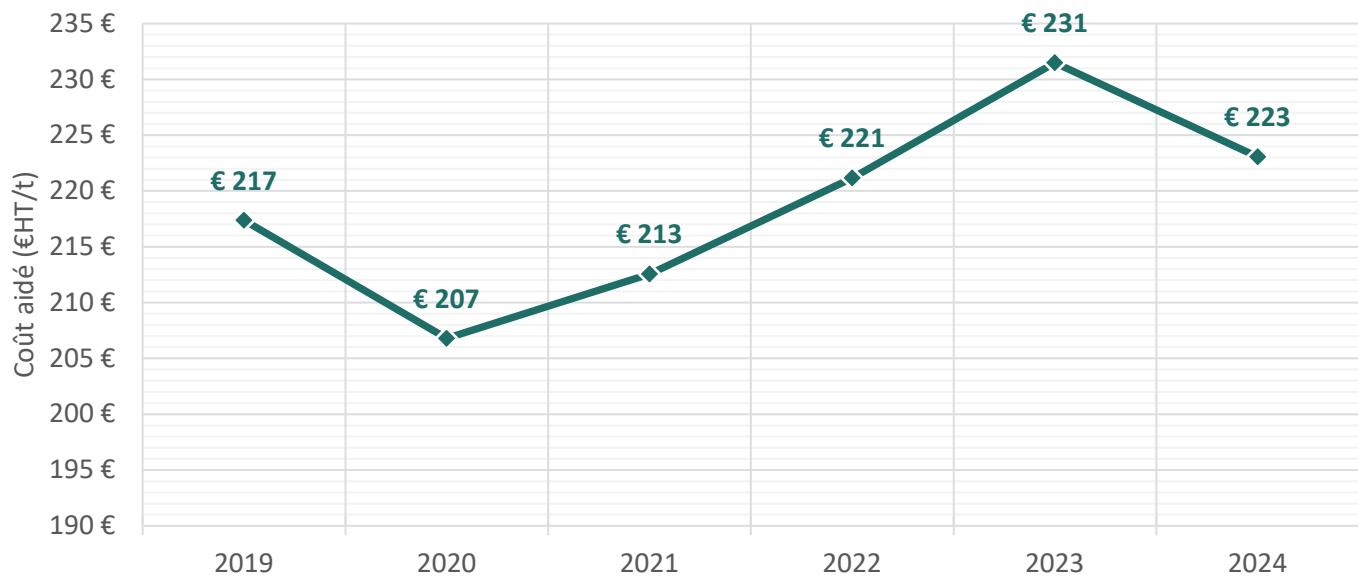
Les graphiques ci-dessous présentent, pour chaque flux de déchets, un zoom de l'évolution des coûts aidés en Euros HT par habitant par an et en Euros HT par tonne par an.



Les graphiques ci-dessous présentent, pour chaque flux de déchets, un zoom de l'évolution des coûts aidés en Euros HT par habitant par an et en Euros HT par tonne par an.



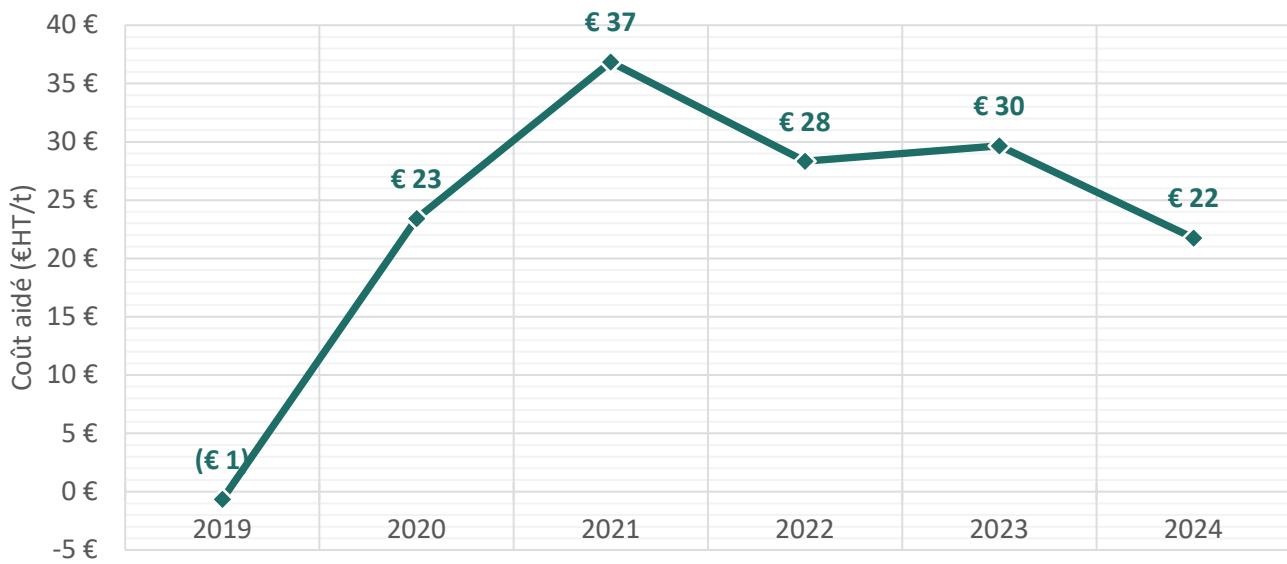
Évolution du coût aidé - OMR en € HT/tonne/an



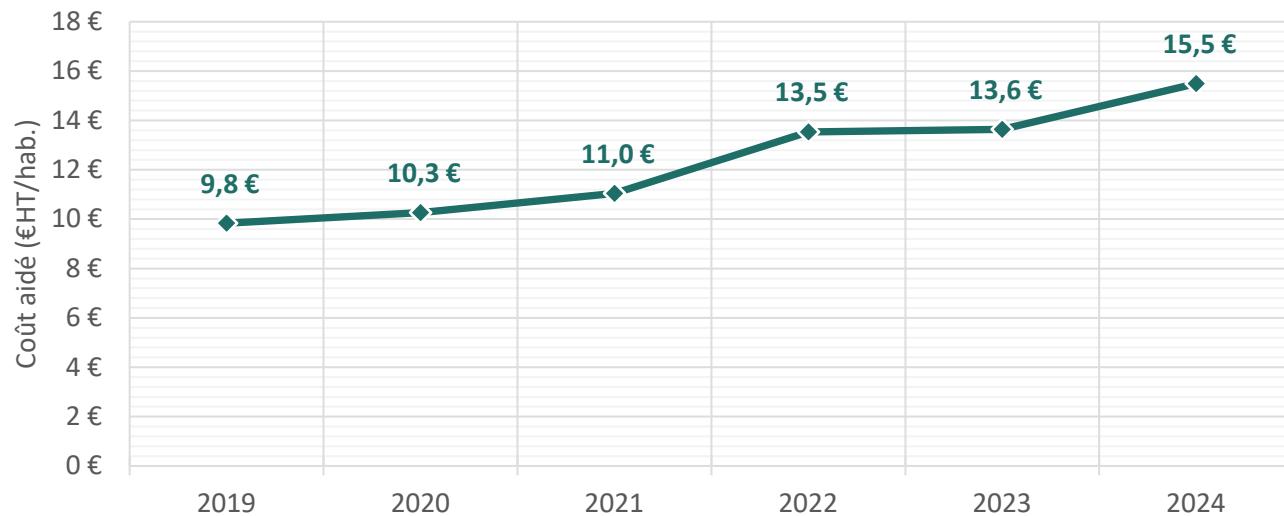
Évolution du coût aidé - Verre en € HT/habitant/an



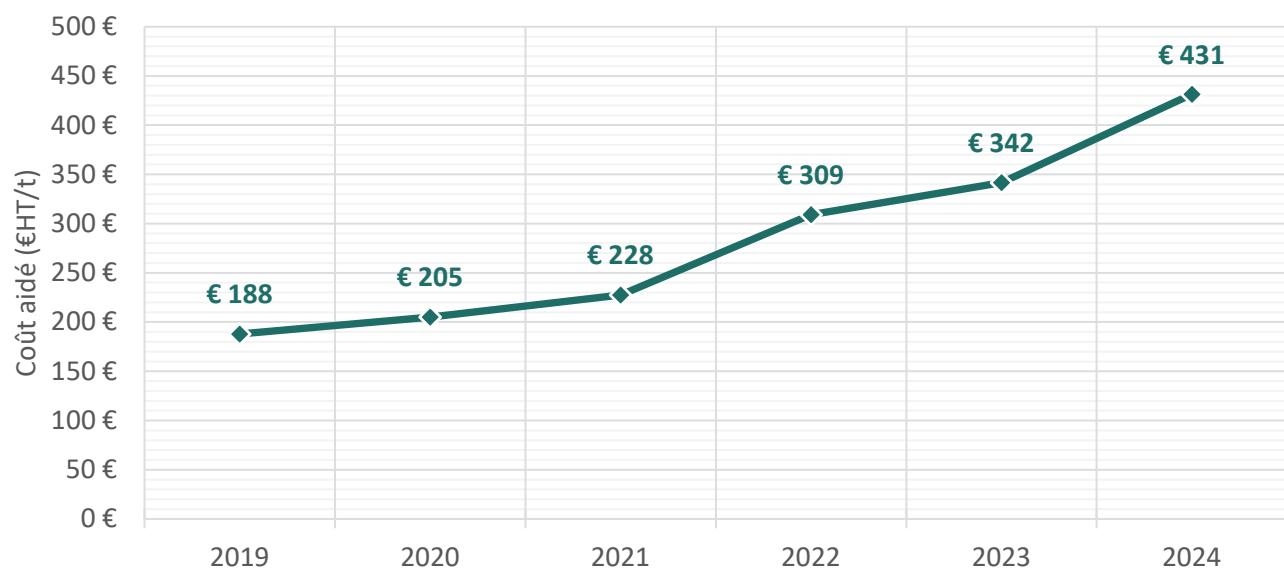
Évolution du coût aidé - Verre en € HT/tonne/an)



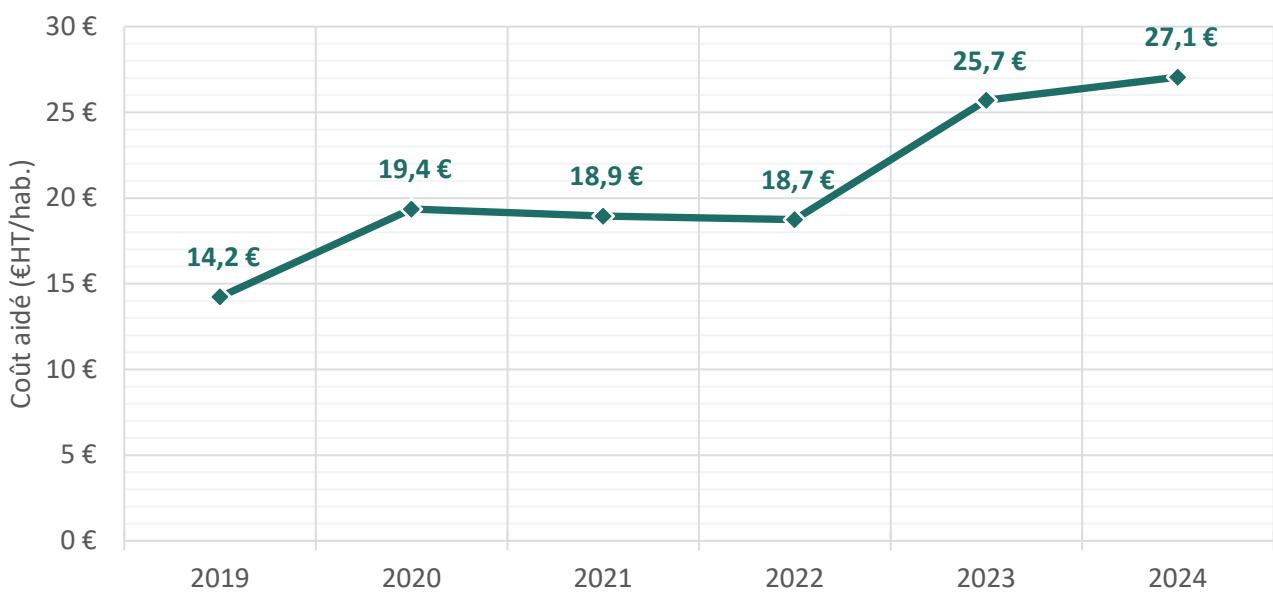
Évolution du coût aidé - Papiers/Emballages en € HT/habitant/an



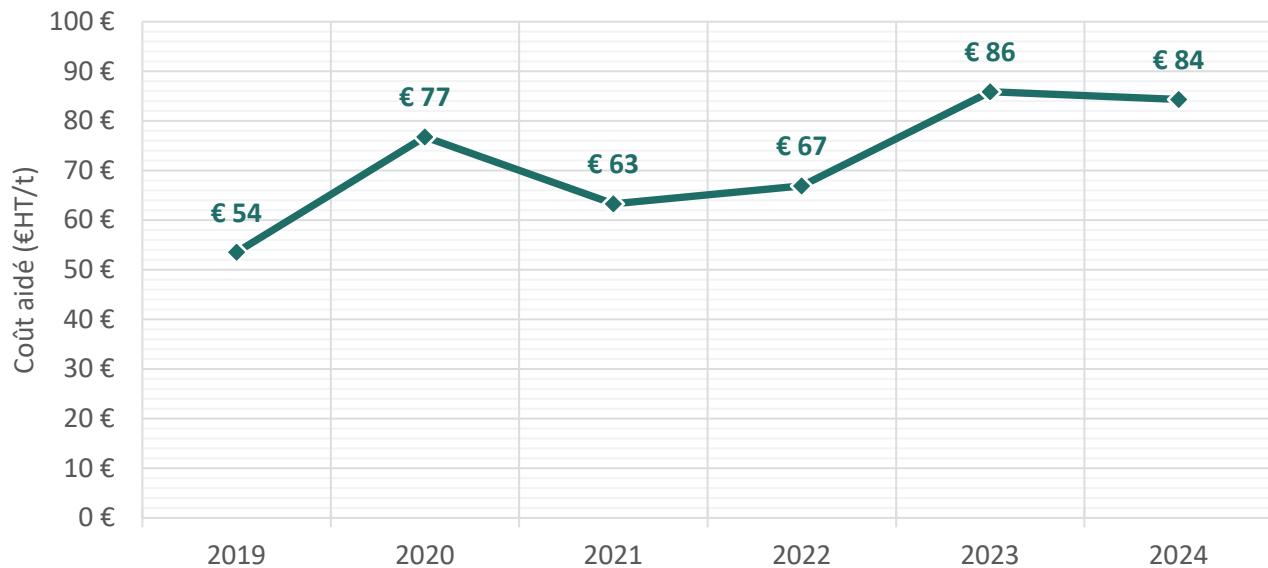
Évolution du coût aidé - Papiers/Emballages en € HT/tonne/an



Évolution du coût aidé - Déchèterie en € HT/habitant/an



Évolution du coût aidé - Déchèterie en € HT/tonne/an



LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Pendant l'année 2024, la CCYN a réalisé les opérations suivantes :

- Mise en place du tri des Articles de Bricolage et Jardin Thermiques ainsi que des Articles de Sport et de Loisir à compter de janvier 2024 sur les déchetteries d'YN.
- Mise en place du tri des Articles de Bricolage et Jardin ainsi que des Jouets à compter d'octobre 2024 sur les déchetteries d'YN.
- 67 interventions scolaires de la maternelle au lycée dont 46 animations standard et 21 escape games mobile pédagogique «La machination du tri».
- 1 opération «Nettoyons la nature» auprès de l'école primaire la Clé des Champs de Sainte-Marie-des-Champs.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Communauté de Communes Yvetot Normandie

4 rue de la Brême 76190 Yvetot
t. 02 35 56 14 14
contact@yvetot-normandie.fr
www.yvetot-normandie.fr